

RAPPORT DE GESTION 2021



Mentions légales

EDITRICE

fondation de prévoyance asmac

CONCEPT, DESIGN ET REALISATION

fondation de prévoyance asmac

Dieser Geschäftsbericht liegt auch in deutscher Sprache vor.

Pictures by freepik.com

fondation de prévoyance asmac

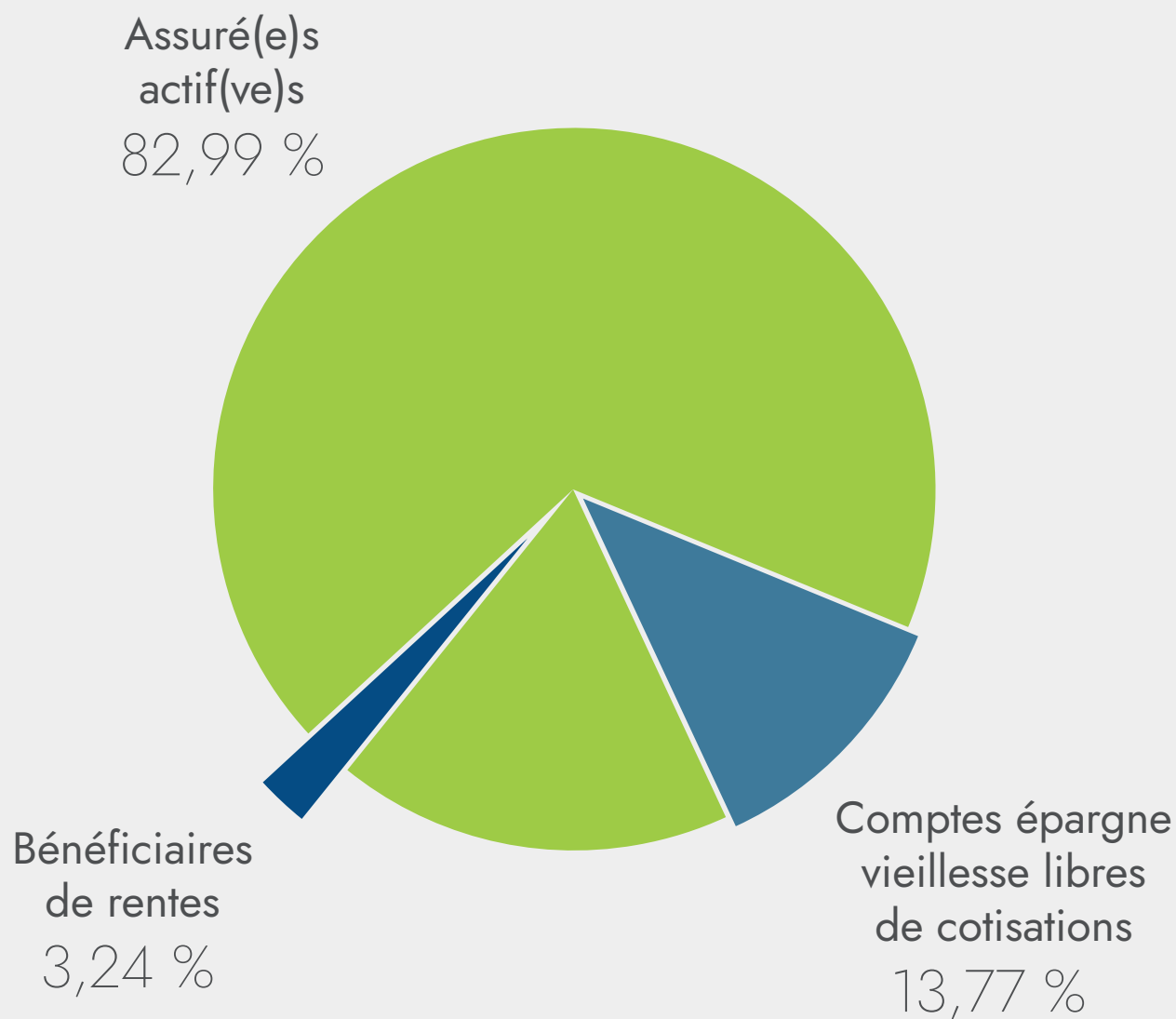
Kollerweg 32

Case postale 389

3000 Berne 6

Table des matières

	Chiffres-clés	4
	Préface	9
	Compte annuel	16
	Annexe	20
1.	Bases et organisation	21
2.	Membres actifs et bénéficiaires de rentes	26
3.	Nature de l'application du but	31
4.	Principes d'évaluation et de rapports financiers, continuité	33
5.	Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture	35
6.	Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune	42
7.	Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation	58
8.	Exigences de l'autorité de surveillance	59
9.	Autres informations relatives à la situation financière	61
10.	Événements postérieurs à la date de clôture du bilan	61
Appendice 1	Employeurs affiliés	63
Appendice 2	Attestation de l'expert	74
Appendice 3	Rapport de l'organe de révision	75



Chiffres-clés

Chiffres-clés

Structure de l'institution de prévoyance

Fondation / Siège	1983 / Berne
Structure juridique	fondation
Couverture des risques sur les salaires jusqu'à CHF 300'000	autonome
Couverture des risques sur les salaires entre CHF 300'001 et CHF 500'000	réassuré
Prévoyance vieillesse	primauté des cotisations
Prévoyance risque	primauté des prestations

Données actuarielles

	2021	2020
Base technique	LPP 2015 Tables générationnelles	LPP 2015 Tables générationnelles
Taux d'intérêt technique p.a.	2,00 %	2,00 %
Taux de conversion à l'âge de retraite ordinaire	5,95 %	5,95 %
Intérêt du capital épargne vieillesse	1,25 %	3,00 %
Intérêt complémentaire unique sur le capital épargne vieillesse au 31 décembre	6,75 %	—
Taux de couverture selon art. 44 OPP 2	116,80 %	114,30 %
Taux de couverture porteur de risque (économique)	123,20 %	115,50 %



Moyenne des charges administratives en comparaison

par dossier d'assuré(e) en francs suisses

fondation de prévoyance asmac

CHF 87.—

Etude sur les caisses de pension 2022 de Swisscanto Prévoyance SA

CHF 346.—

Données actuarielles

	2021	2020
Assuré(e)s actif(ve)s	23'121	22'927
Bénéficiaires de rentes	904	852
Comptes épargne vieillesse libres de cotisations	3'837	3'608
Moyenne des charges administratives par dossier d'assuré(e)	175	157
dont les charges administratives en général (annexe 7.7)	87	82
dont les charges administratives du placement de fortune (annexe 6.9.11)	88	75
	en milliers de CHF	en milliers de CHF
Capital de prévoyance assuré(e)s actif(ve)s (avoirs épargne)	2'380'679	2'174'390
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes (capital de couverture)	505'513	467'022
Provisions techniques	170'600	89'030



APPLICATION

«Les hommes de génie commencent
de grandes oeuvres, les hommes pleins de
zèle les achèvent.»

Leonardo da Vinci

Préface

Rétrospective ...

... en général

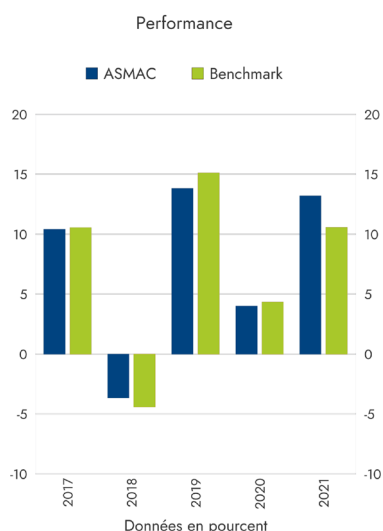


Nous avons très bien maîtrisé la pandémie du Covid19 au sein de l'agence en 2021 également. La collaboration et les échanges entre les collaborateur(trice)s sur place et en télétravail ont fonctionné sans difficulté. Les séances du Conseil de fondation et des comités ont été effectuées pour la plupart en ligne.

La vidéo relative à notre image produite en 2020 ainsi que les vidéos relatives aux rapports de gestion 2019 et 2020 ont eu un grand succès avec plus de 6'000 vues. C'est pourquoi la vidéo explicative relative au rachat réglementaire a été produite et mise en ligne sur notre site internet.

D'ici 2025, tous nos immeubles seront équipés d'installations photovoltaïques. Les premières installations ont été mises en place et en service au courant de l'année 2021 dans l'Oberfeld à Ostermundigen.

... sur les finances



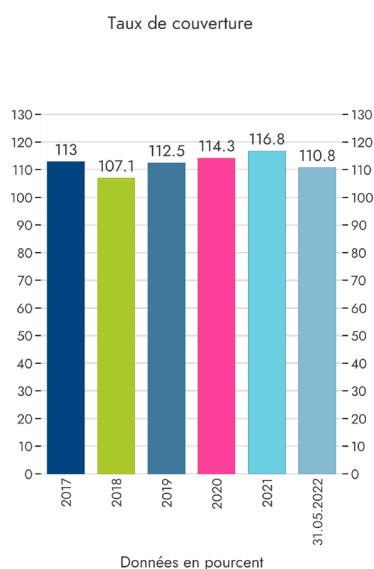
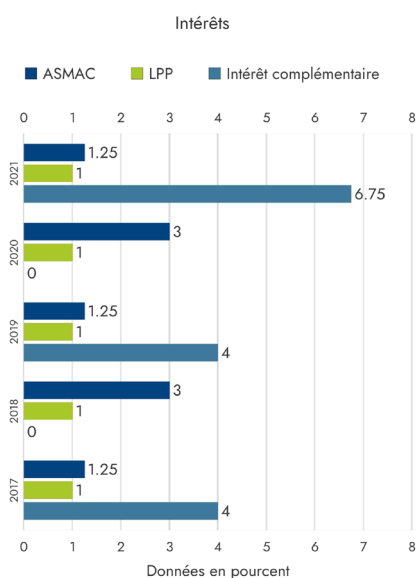
Les marchés financiers ont évolué de façon très positive en 2021. Le lancement de la vaccination du COVID-19 au début de l'exercice annuel a stimulé les marchés des actions de manière notable. Ceci s'est démontré dans la performance des placements de fortune de 5,02 pourcent à la clôture du premier trimestre. La croissance s'est certes ralentie en cours d'année et un léger recul était même visible vers la fin de l'année. Les raisons en étaient multiples: nouvelles variantes de Corona, pressions inflationnistes, pénurie mondiale de puces électroniques et problèmes dans les chaînes d'approvisionnement. Néanmoins, la fondation a atteint à la fin de l'année une performance sur les placements de fortune de 13,22 pourcent, la deuxième plus élevée de ces dix dernières années. Seule l'année 2019 a affiché avec 13,84 pourcent une performance légèrement supérieure.

... sur l'activité du Conseil de fondation

Le Conseil de fondation s'est réuni trois fois en séances ordinaires lors de l'exercice annuel.

En mars, il s'est penché sur l'expertise actuarielle établie en 2020 et sur les recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle. Il a décidé d'attendre avant de mettre en œuvre les recommandations, notamment la baisse du taux d'intérêt technique ainsi que la baisse des taux de conversion. Les bases techniques les plus récentes n'étaient pas encore disponibles et les effets de la pandémie restent une grande inconnue.

Lors de sa séance de novembre, le Conseil de fondation a décidé de doter le capital épargne vieillesse d'un intérêt de 1,50 pourcent en 2022 et de laisser la prime de risque sur les salaires jusqu'à CHF 300'000 inchangée à un niveau bas de 1,2 pourcent. La prime de risque sur les salaires de CHF 300'001 à CHF 500'000 a été abaissée de 3,5 pourcent à deux pourcent au 1er janvier 2022.



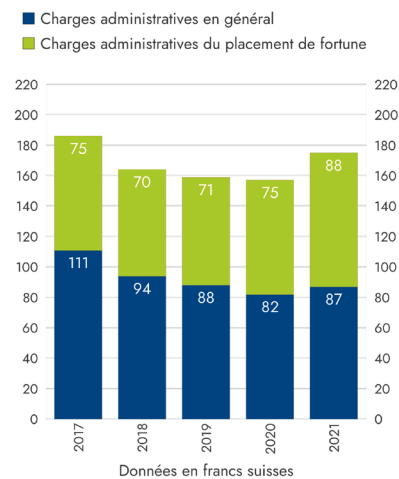
Grâce au très bon résultat à fin 2021, le Conseil de fondation a en outre décidé, lors d'une réunion extraordinaire en janvier 2022, de faire participer nos assuré(e)s et retraité(e)s au succès. En plus de l'intérêt ordinaire de 1,25 pourcent, un intérêt complémentaire de 6,75 pourcent a été bonifié sur le capital épargne vieillesse disponible au 31 décembre 2021. Le capital épargne vieillesse sera doté d'un intérêt de 4,5 pourcent en 2022. Le taux de rémunération 2022 est ainsi supérieur de 3,5 pourcent au taux d'intérêt minimal LPP. Le renchérissement de 0,6 pourcent survenu en 2021 a été intégré dans les rentes en cours pour tous les retraité(e)s. De plus, les bénéficiaires de rentes de vieillesse et de conjoint(e)s ont reçu pour l'année 2021 un versement complémentaire unique de maximum deux rentes mensuelles. Celui-ci a été réduit avec l'augmentation de l'âge.

Après comptabilisation de l'ensemble des mesures décidées et après constitution des provisions techniques nécessaires ainsi que de la réserve de fluctuation de valeur à hauteur maximale, le taux de couverture s'élève à 116,8 pourcent au 31 décembre 2021, soit deux pourcent au dessus du taux de couverture cible de 114,8 pourcent.

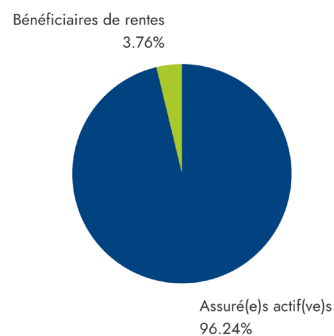
... sur l'activité de l'agence

La faible croissance des bénéficiaires s'est poursuivie également au cours de l'année 2021. L'effectif des assuré(e)s actif(ve)s a augmenté de 194 personnes. A la fin de l'exercice annuel, nous pouvons gérer le capital épargne vieillesse de 23'121 d'assuré(e)s actif(ve)s. La part des femmes est de 57,05 pourcent. En outre, nous gérons pour 3'837 personnes un compte épargne vieillesse libre de cotisations avec des fonds de libre passage d'assuré(e)s non actifs(ve)s se trouvant en formation continue ou qui ne sont temporairement pas employé(e)s par un employeur. L'effectif des retraité(e)s a augmenté de 52 personnes pour atteindre un total de 904 personnes. Avec un rapport d'un rentier/d'une rentière pour 26 assuré(e)s actif(ve)s, la **fondation de prévoyance asmac** présente toujours une très bonne structure de risque, ce qui se reflète dans le taux de couverture supportant le risque de 123,20 pourcent.

Charges administratives par dossier



Assuré(e)s actif(ve)s / Bénéficiaires de rentes



La mise en place du système de contrôle interne numérique a été entamée au cours de l'exercice annuel. Le projet sera également poursuivi en 2022 et il pourra ainsi être achevé à la fin de l'année dans le domaine de la gestion des assuré(e)s. Dans le cadre de la numérisation, un portail a été mis en place pour le Conseil de fondation et ses comités au cours de l'exercice annuel, permettant de diffuser l'ensemble des dossiers des séances et des documents.

Les frais administratifs d'un total de 175 francs suisses par dossier d'assuré(e) (frais administratifs généraux de 87 francs suisses et frais administratifs pour le placement de fortune de 88 francs suisses) ont légèrement augmenté par rapport à l'année précédente en raison d'investissements, entre autres dans l'infrastructure informatique. En comparaison avec la branche, les frais de la **fondation de prévoyance asmac** restent très bas. A l'avenir également, nous allons accorder une grande importance à une qualité élevée avec des frais administratifs aussi bas que possible.

Actualités et perspective en bref

La guerre en Ukraine a secoué les marchés de placement au début de l'année, ce qui s'est démontré dans la performance des placements de fortune des cinq premiers mois de 2022. A fin mai, la performance était de -5.47 pourcent et nous pouvons afficher un taux de couverture de 110,8 pourcent. Le taux de rémunération supérieur en 2022 ainsi que le versement complémentaire unique pour les bénéficiaires de rentes de vieillesse et de conjoint(e)s sous forme d'une rente mensuelle unique à fin 2022 ne sont toutefois pas menacés, étant donné que ces coûts ont été provisionnés à fin 2021 par une provision pour l'amélioration des prestations.

La **fondation de prévoyance asmac** met à la disposition de SwissTennis, jusqu'au 31 décembre 2022, deux appartements de 6½ pièces à Bienne pour un maximum de 20 sportif(ve)s ukrainien(ne)s réfugié(e)s.

En décembre 2021, le Conseil national s'est prononcé, après une discussion détaillée, en faveur de la réforme de la prévoyance professionnelle et d'une baisse du taux de conversion. Ce sont 15 classes d'âge qui devraient recevoir une compensation pour les pertes de rentes qui en résultent. Les observateurs s'attendent à ce que le Conseil des Etats élargisse à nouveau quelque peu les suppléments de rente, ceci afin d'augmenter les chances de la réforme dans les urnes.

La loi révisée sur la protection des données ("révLPD") entrera en vigueur le 1er septembre 2023 et aura également une grande influence sur le traitement des données dans les caisses de pension. Les nouvelles dispositions et leur mise en œuvre nous occuperont dans les mois à venir.

Dans le domaine de la durabilité et en relation avec l'équipement de nos immeubles avec des installations photovoltaïques, nous allons aménager l'ensemble des halles de garage de manière à pouvoir proposer à tous nos locataire(trice)s une prise pour recharger leurs véhicules électriques.

Et pour finir

... nous remercions, au nom du Conseil de fondation et de l'agence, les assuré(e)s actif(ve)s, les retraité(e)s ainsi que les employeurs affiliés pour la confiance qu'ils nous accordent.

Nous adressons également un grand MERCI aux collaborateur(trice)s et aux membres du Conseil de fondation pour leur collaboration professionnelle et engagée.



Primus Schlegel, lic. oec. HSG
Président

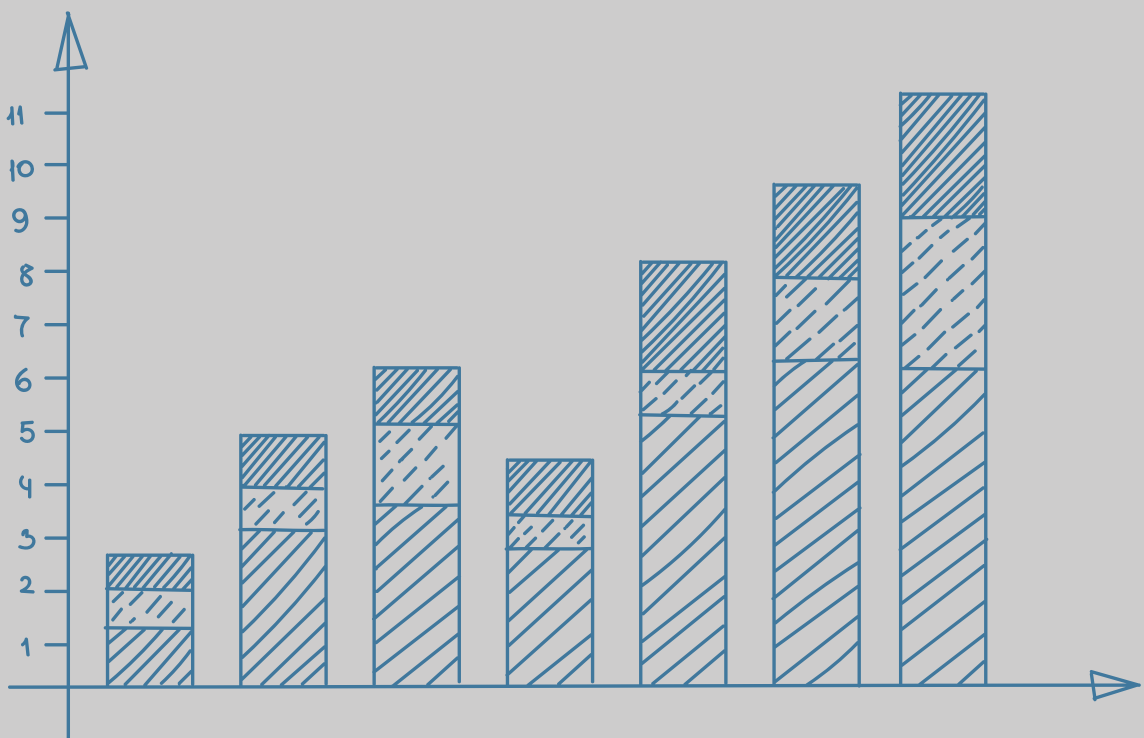


Christoph Rytz
Directeur de l'agence

A close-up photograph of a blue wooden beehive. The beehive is made of blue-painted wood and has a white plastic entrance with several holes. Numerous bees are seen flying around the entrance and crawling on the wooden surface. The bees are in various positions, some entering the hive, some exiting, and some resting on the wood. The lighting is bright, casting shadows on the blue surface.

PATIENCE

«Une petite impatience ruine
un grand projet.»
Confucius



Compte annuel

Compte annuel

en francs suisses

Bilan

au 31 décembre

Actifs <small>Annexe</small>		2021	2020
Liquidités, placements à terme fixe		738'010'507	758'785'002
Créances	7.1	8'408'474	8'668'554
Placements auprès de l'employeur	6.10	25'853'709	28'493'532
Titres		2'412'580'072	1'982'940'059
dont en obligations Suisse		314'138'980	287'803'150
dont en obligations étrangères		151'402'215	114'859'188
dont en actions Suisse		910'402'558	736'326'211
dont en actions étrangères		847'756'296	687'989'835
dont en placements alternatifs		58'509'010	42'094'168
dont en fonds de placements immobiliers et participations		130'371'014	113'867'506
Prêts hypothécaires		26'300'700	24'218'925
Biens immobiliers et immobilisations		368'430'993	323'204'892
A Placements de fortune	6.5	3'579'584'454	3'126'310'964
B Compte de régularisation actif	7.2	808'876	849'919
C Actifs provenant de contrats d'assurance		0	0
Total actifs		3'580'393'330	3'127'160'883

Passifs <small>Annexe</small>		2021	2020
Prestations de libre passage en suspens et rentes		2'932'736	1'092'049
Autres dettes	7.3	4'796'729	3'898'844
D Dettes		7'729'465	4'990'893
E Compte de régularisation passif	7.4	357'906	277'745
F Réserve de cotisations d'employeur	6.10	2'042'388	1'605'581
G Provisions non techniques		0	0
Capital de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s	5.2	2'380'678'746	2'174'390'363
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes	5.4	505'512'715	467'022'161
Passifs provenant des contrats d'assurance		0	0
Provisions techniques	5.5	170'600'000	89'030'000
H Capitaux de prévoyance et provisions techniques		3'056'791'461	2'730'442'524
I Réserve de fluctuation de valeur	6.4	436'000'000	389'844'140
J Capital de la fondation fonds libres (+) / découvert (-)			
Situation en début de période		0	14'138'641
Z Excédent produits (+) / Excédent charges (-)		77'472'111	-14'138'641
Situation en fin de période		77'472'111	0
Total passifs		3'580'393'330	3'127'160'883

Compte d'exploitation

au 31 décembre

Partie relative à l'assurance <small>Annexe</small>	2021	2020
Cotisations des employé(e)s	126'985'342	123'651'277
dont cotisations d'épargne	116'711'754	113'571'908
dont cotisations de risque	10'273'588	10'079'368
Cotisations des employeurs	150'308'884	146'448'102
dont cotisations d'épargne	138'416'842	134'786'952
dont cotisations de risque	11'892'042	11'661'150
Prélèvement de la réserve de cotisation d'employeur pour le financement des cotisations	-17'193	-14'516
Cotisations de tiers	0	502
Apports uniques et sommes de rachats	19'852'107	20'414'338
Apports dans la réserve de cotisations d'employeurs	454'000	35'000
K Cotisations réglementaires et autres / Apports	297'583'139	290'534'703
Apports de libre passage	104'179'044	100'926'136
Apports en cas de reprises d'effectifs d'assuré(e)s	0	0
Remboursements versements anticipés EPL / Divorce	3'051'302	2'028'996
L Prestations d'entrée	107'230'346	102'955'132
K-L Apports des cotisations et des prestations d'entrée	404'813'485	393'489'835
Rentes vieillesse	-17'724'708	-13'916'533
Rentes survivants	-4'874'845	-4'012'988
Rentes invalidité	-8'623'383	-8'202'561
Autres prestations réglementaires	0	0
Prestations en capital à la retraite	-15'533'689	-9'453'299
Prestations en capital lors de décès et d'invalidité	-304'349	-175'013
M Prestations réglementaires	-47'060'975	-35'760'394
N Prestations extra-réglementaires	9'650	25'636
Prestations de libre passage lors de sortie	-300'787'095	-300'042'604
Transfert de ressources complémentaires lors d'une sortie collective	0	0
Versements anticipés EPL / Divorce	-10'693'662	-11'136'272
O Prestations de sortie	-311'480'757	-311'178'876
M-O Dépenses relatives aux prestations et versements anticipés	-358'532'082	-346'913'634
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance assuré(e)s actif(ve)s	-27'086'141	-16'756'044
Dissolution (+) / Constitution (-) capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	-38'490'554	-41'605'844
Dissolution (+) / Constitution (-) des provisions techniques	-81'570'000	19'790'000
Intérêt du capital épargne	-179'202'241	-59'850'113
Dissolution (+) / Constitution (-) de réserves de cotisations employeurs	-436'807	-20'484
P/Q Dissolution (+) / Constitution (-) capitaux de prévoyance, provisions techniques et réserves de cotisations	-326'785'744	-98'442'485

Partie relative à l'assurance <small>Annexe</small>		2021	2020
	Rentes et prestations en capital (prestations provenant de la réassurance)	141'377	141'377
	Autres prestations d'assurance	180'267	0
	Parts aux excédents des assurances	0	0
R	Produits des prestations d'assurance	321'644	141'377
	Primes d'assurance	-214'495	-237'617
	Prime de risque	-214'495	-237'617
	Cotisations au fonds de garantie	-1'501'381	-1'441'088
s	Charges d'assurance	-1'715'876	-1'678'705
k-s	Résultat de l'activité d'assurance	-281'898'573	-53'403'612

Partie relative à la fortune <small>Annexe</small>		2021	2020
	Produit liquidités, placements de dépôt à terme fixe 6.9.1	14'102'186	-67'896'918
	Produit obligations Suisse 6.9.2	-1'419'185	213'953
	Produit obligations étrangères 6.9.3	-336'114	4'246'786
	Produit actions Suisse 6.9.4	177'147'762	36'876'644
	Produit actions étrangères 6.9.5	183'146'302	130'086'756
	Produit placements alternatifs 6.9.6	16'958'850	875'933
	Produit fonds de placements immobiliers et participations 6.9.7	10'597'510	2'657'713
	Produit prêts hypothécaires 6.9.8	256'590	265'273
	Produit biens immobiliers et immobilisations 6.9.9	10'541'257	10'938'107
	Autres intérêts et frais 6.9.10	-620'359	-1'255'569
	Frais administratifs du placement de fortune 6.9.11	-2'444'599	-2'057'157
T	Résultat du placement de fortune	407'930'201	114'951'519
U	Dissolution (+) / Constitution (-) de provisions non techniques	0	0
V	Autres produits 7.5	26'532	410'177
W	Autres dépenses 7.6	-1'690	-6'846
	Administration générale	-2'360'666	-2'156'387
	Organe de révision et expert en prévoyance professionnelle	-41'658	-61'992
	Autorité de surveillance	-26'174	-27'360
X	Charges administratives 7.7	-2'428'499	-2'245'739
k-x	Excédent des produits / charges avant dissolution / constitution de la réserve de fluctuation de valeur	123'627'971	59'705'499
Y	Dissolution (+) / Constitution (-) de la réserve de fluctuation de valeur	-46'155'860	-73'844'140
Z	Excédent produits (+) / Excédent charges (-)	77'472'111	-14'138'641

Annexe

1. Bases et organisation

1.1 Forme juridique et but

La **fondation de prévoyance asmac** revêt la forme juridique d'une fondation. Elle a pour but d'assurer, en tant que fondation commune, l'exécution de la prévoyance professionnelle dans le cadre de la Loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP) et de ses dispositions d'exécution, pour les médecins-assistant(e)s et chef(fe)s de clinique, d'autres médecins employé(e)s ainsi que pour d'autres personnes de formation universitaire durant la période de formation complémentaire, les employé(e)s de l'asmac, de ses sections et organisations, contre les risques économiques de la vieillesse, du décès et de l'invalidité. Elle peut dépasser les prestations minimales prévues par la LPP.

La fondation peut assurer exceptionnellement la prévoyance professionnelle pour du personnel sans formation universitaire, employé auprès d'employeurs affiliés ou pour lequel l'employeur affilié effectue le décompte des cotisations d'assurance sociale, dans la mesure où son activité est en rapport étroit avec le domaine d'activité des médecins-assistant(e)s ou chef(fe)s de clinique ou d'autres personnes de formation universitaire.

L'adhésion des employeurs est conclue par écrit, sur la base de contrats d'adhésion.

1.2 Inscription LPP et Fonds de garantie

La fondation est inscrite dans le registre de la prévoyance professionnelle du canton de Berne sous le numéro BE.0467 et est soumise à l'autorité de surveillance compétente. Elle est affiliée au Fonds de garantie LPP.

1.3 Déclaration de l'acte de fondation et règlements

Acte de fondation du	6 juin 1983
- révisé le	17 juillet 2021
Règlement de fondation du	1er janvier 2021
Règlement de liquidation partielle du	1er janvier 2016
Règlement de provisions du	19 novembre 2019
Règlement d'organisation du	1er janvier 2020
Règlement de placements du	29 novembre 2020
Règlement de la commission pour les questions de prestations du	1er janvier 2020
Directives pour l'octroi de prêts hypothécaires du	1er novembre 2021
Directives pour l'encouragement à la propriété du logement au moyen de la prévoyance professionnelle du	1er janvier 2021

1.4 Organe suprême, Direction et droit de signature

Conseil de fondation – Représentants des employé*es

PD Dr med. Lorenz Büchler 




Médecin-chef Chirurgie de la hanche et du bassin, Hôpital cantonal Aarau SA, Clinique orthopédique, Tellstrasse 25, 5001 Aarau

Prof. Dr med. Urs Eichenberger, Vice-président  

Médecin-chef anesthésiologie, Clinique universitaire Balgrist, Forchstrasse 340, 8008 Zurich

Dr med. Lars Frauchiger

Berner Fusszentrum, Schänzlistrasse 33, 3013 Berne

Lucius Huber, docteur en droit   

Case postale, Elisabethenstrasse 15, 4010 Bâle

Dr med. Hugo Kupferschmidt, EMBA HSG    

CHARITE – Médecine universitaire Berlin, Direction service d'urgence toxicologique, Hindenburgdamm 30, DE-12203 Berlin

Dr med. Eric Odenheimer, MBA HSG

Directeur général/CEO, MERIDIAN AG, Bierigutstrasse 7, 3608 Thoune

Dr med. Gert Printzen 

ANALYTICA Laboratoires Médicaux SA, Falkenstrasse 14, 8024 Zurich

Vincent Wolff

Doctorant, Institut Banking et Finance, Université Zurich, Plattenstrasse 32, 8032 Zurich



Comité chargé des questions de placements



Comité chargé des questions juridiques



Comité chargé des questions de prestations



Comité chargé des questions de personnel



Signature collective à deux



Président(e)



Conseil de fondation – Représentant*es des employeurs

Rolf Curschellas 

Directeur RH, Hôpital universitaire de Zurich, Human Resources Management, Schmelzbergstrasse 24, 8091 Zurich

Stéphane Johner



Directeur administratif et financier adjoint, Direction des finances opérationnelles, CHUV Centre hospitalier universitaire vaudois, Rue de Bugnon 21, 1011 Lausanne

Daniel Kalberer, lic. rer. publ. HSG  

Représentant Association des hôpitaux zurichois, Nordstrasse 15, 8006 Zurich

Eleonora Riz à Porta

Responsable département personnel, Human Resources Management, Hôpital universitaire de Bâle, Hebelstrasse 32, 4031 Bâle

Primus Schlegel, licencié ès sciences HSG, Président  

Représentant du canton de Saint-Gall, 9001 Saint-Gall

Pascal Scholl, licencié ès sciences politiques  

Représentant de l'hôpital cantonal Aarau SA, de l'hôpital cantonal Baden SA et des Services psychiatriques Aargau SA

Nicole Stämpfli, lic. rer. pol.

Direction du personnel, Insel Gruppe SA, Hôp. universitaire de Berne, Freiburgstrasse 41, 3010 Berne

Andreas Woodtli 

Directeur des Services du Personnel, Hôpitaux de Soleure SA, Schössliweg 2-6, 4500 Soleure

La durée du mandat du Conseil de fondation est de respectivement quatre ans. Le mandat actuel dure du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2024.



Comité chargé des questions de placements



Comité chargé des questions juridiques



Comité chargé des questions de prestations



Comité chargé des questions de personnel



Signature collective à deux



Président(e)

Direction

Christoph Rytz, Directeur général

· Signature collective à deux

Martin Ammann, Directeur général adjoint

· Signature collective à deux

Brian Keith Zuckweiler, Asset Manager

· Signature collective à deux

1.5 Experts, Organe de révision, Conseiller, Autorité de surveillance

Expert

Partenaires contractuels: DEPREZ Experten SA, Neustadtgasse 7, 8001 Zurich

Experts exécutants: Christoph Furrer, Expert agréé en prévoyance professionnelle

Organe de révision

Ernst & Young SA

Schanzenstrasse 4a, case postale, 3001 Berne

Marco Schmid, Réviseur principal

Global Custodian et Investment Controller

CREDIT SUISSE SA

Uetlibergstrasse 231, 8070 Zurich

Autorité de surveillance

Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et des fondations (ABSPPF)

Belpstrasse 48, case postale, 3000 Berne 14

1.6 Employeurs affiliés

Peuvent s'affilier à la fondation

- les cantons, communes, groupements hospitaliers et autres institutions de droit public employant du personnel médical;
- les hôpitaux et autres instituts de santé publique employant du personnel médical;
- l'asmac, ses sections et organisations;
- à titre exceptionnel et avec l'approbation du Conseil de fondation, d'autres institutions et établissements employant du personnel non médical, pour autant qu'ils occupent essentiellement du personnel de formation universitaire en formation continue.

Les données détaillées concernant les employeurs affiliés figurent dans l'appendice 1.

2. Membres actifs et bénéficiaires de rente

2.1 Assuré(e)s actif(ve)s et compte épargne vieillesse libre de cotisations

Assuré*es actif*ves	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
1er janvier 2021	9'921	12'875	22'796	21'893	903
Entrées	3'813	5'427	9'240	9'367	-127
Entrées effectives	2'196	3'166	5'362	5'497	-135
Entrées changement d'employeur interne	1'617	2'261	3'878	3'870	8
Départs au total	-3'849	-5'226	-9'075	-8'464	-611
Sorties effectives ¹⁾	-1'111	-1'490	-2'601	-2'412	-189
Sorties changement d'employeur interne	-2'738	-3'736	-6'474	-6'052	-422
31 décembre 2021	9'885	13'076	22'961	22'796	165

¹⁾ Inclus sorties lors de retraite, invalidité et décès

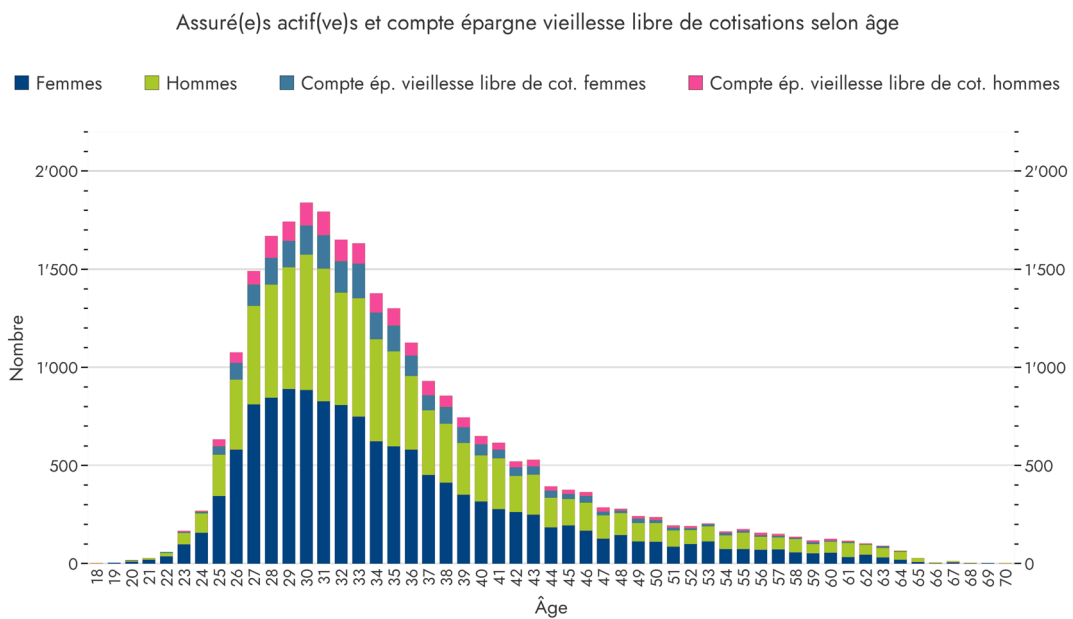
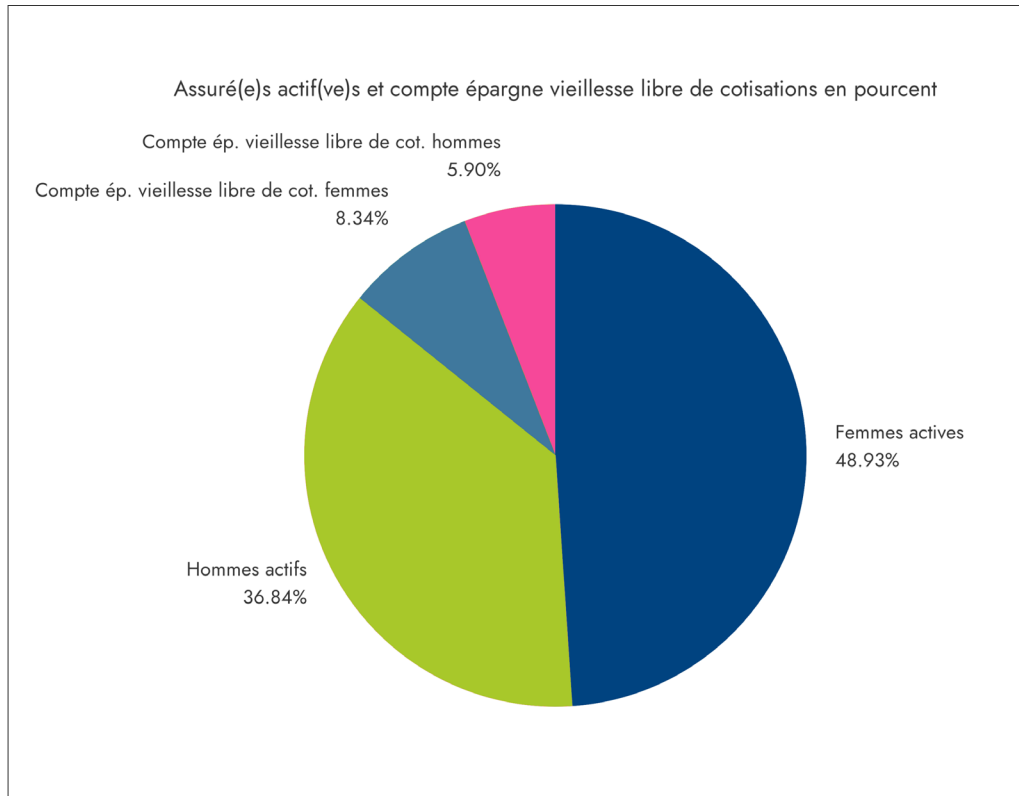
Assurance risque lors d'interruption de travail	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
1er janvier 2021	32	99	131	145	-14
Entrées	119	207	326	316	10
Départs au total	-106	-191	-297	-330	33
Sorties	-38	-55	-93	-101	8
Sorties changement d'employeur interne	-68	-136	-204	-229	25
31 décembre 2021	45	115	160	131	29

Total assuré(e)s actif(ve)s	9'930	13'191	23'121	22'927	194
------------------------------------	--------------	---------------	---------------	---------------	------------

Compte épargne vieillesse libre de cotisations	Hommes	Femmes	Total	Année précédente	Ecart
1er janvier 2021	1'509	2'099	3'608	3'972	-364
Entrées	2'406	3'387	5'793	5'297	496
Sorties ¹⁾	-2'325	-3'239	-5'564	-5'661	97
31 décembre 2021	1'590	2'247	3'837	3'608	229

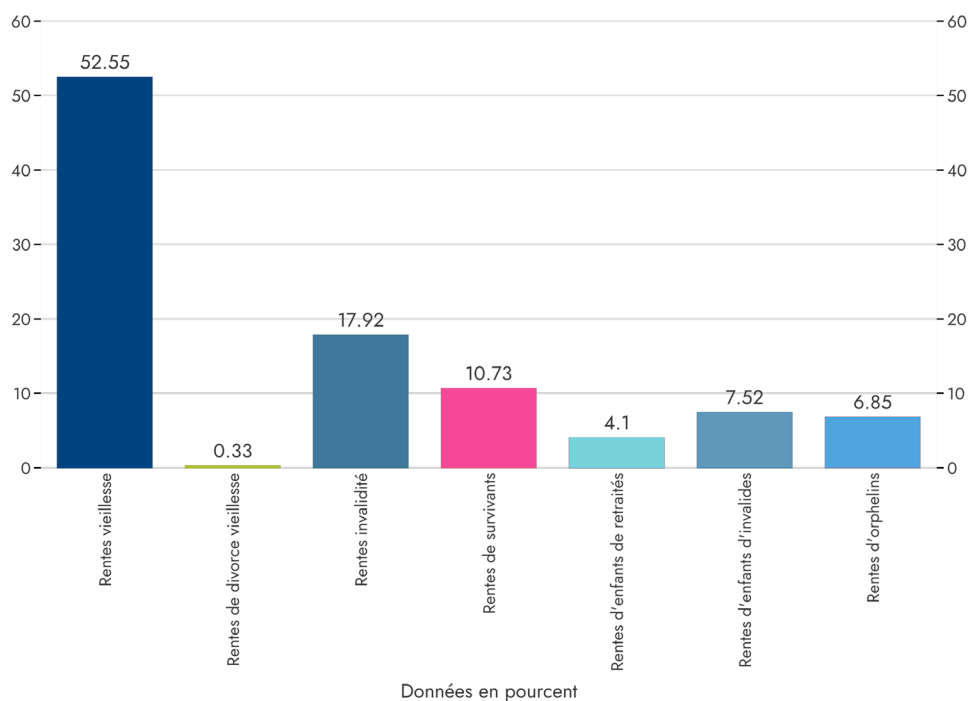
¹⁾ Inclus sorties lors de retraite, invalidité et décès

Les données détaillées concernant la modification de l'effectif par employeur affilié figurent dans l'appendice 1.

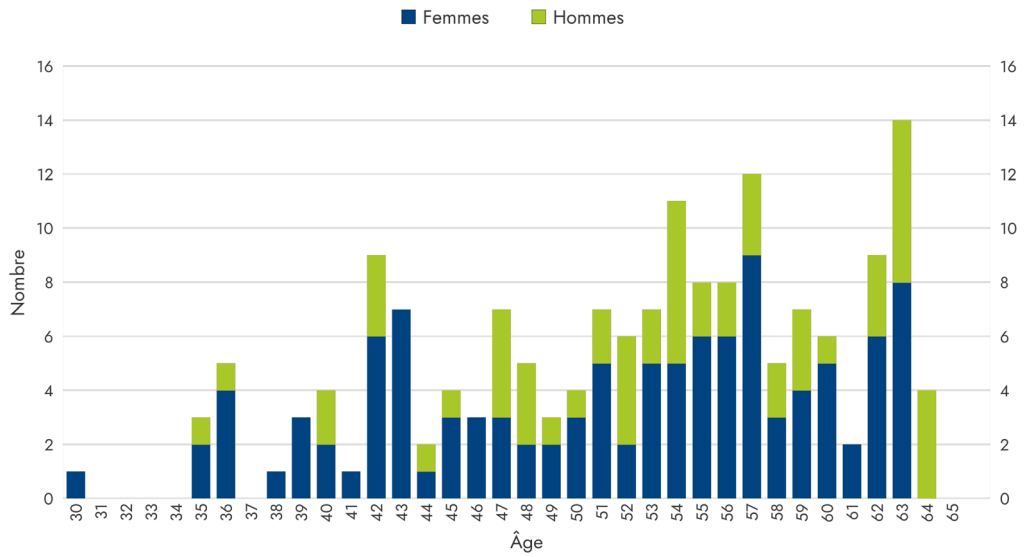


2.2 Bénéficiaires de rentes

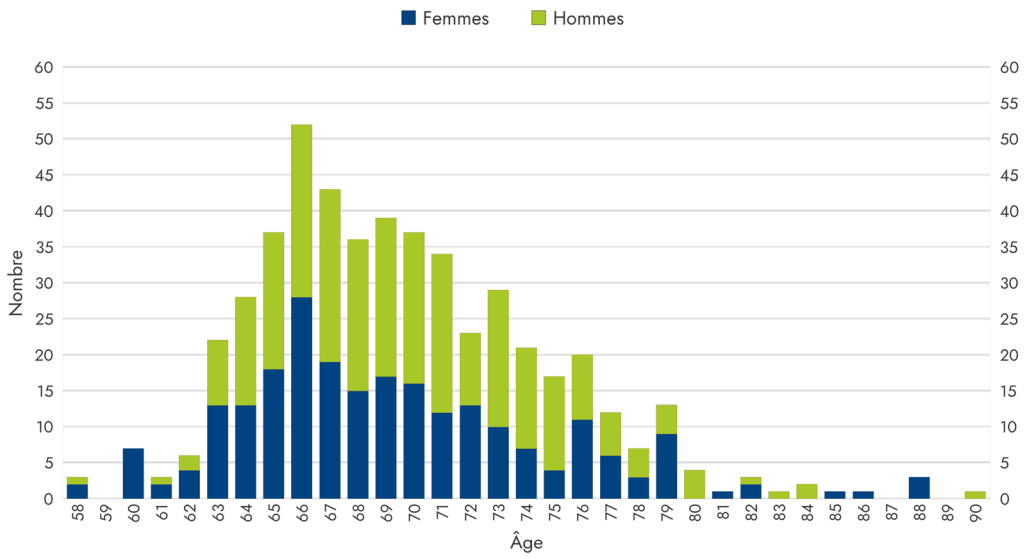
	Rentes vieillesse	Rente de divorce vieillesse	Rentes invalidité	Rentes de survivants	Rentes d'enfants de retraités*es	Rentes d'enfants d'invalides	Rentes d'orphelins	Total
1er janvier 2021	431	3	150	89	42	69	68	852
Entrées	49	0	16	9	7	6	3	90
Départs	-5	0	-4	-1	-12	-7	-9	-38
31 décembre 2021	475	3	162	97	37	68	62	904
dont hommes	257	0	56	20	16	40	31	420
dont femmes	218	3	106	77	21	28	31	484



Structure d'âge des bénéficiaires de rentes invalidité



Structure d'âge des bénéficiaires de rentes vieillesse





SÉRÉNITÉ

«La sérénité est une charmante
forme de confiance en soi.»
Marie von Ebner-Eschenbach

3. Nature de l'application du but

3.1 Explication des contrats d'adhésion et des plans de prévoyance

Les employeurs concluent un contrat d'adhésion avec la fondation. Le contrat d'adhésion décrit la relation juridique et désigne le plan de prévoyance à appliquer.

Les prestations de vieillesse sont basées sur la primauté des cotisations et sont déterminées par le règlement de fondation en vigueur au 1er janvier 2021.

Les prestations de décès et d'invalidité sont basées sur la primauté des prestations et sont déterminées par le salaire assuré au moment de la survenance d'un cas de prévoyance.

3.2 Financement, méthode de financement

Les cotisations annuelles servent au financement du capital épargne vieillesse (primauté des cotisations) et à la couverture des coûts pour les prestations de risque (primauté des prestations).

Le montant des cotisations d'employeurs et d'employé(e)s est fixé dans les plans de prévoyance. L'employeur prend en charge au moins 50 pourcent des charges globales.

La cotisation de risque pour les salaires annuels imputables jusqu'à hauteur de 300'000 francs suisses comprenait 1,2 pourcent lors de l'exercice annuel. Pour les salaires annuels imputables entre 300'001 francs suisses jusqu'à 500'000 francs suisses, le taux de la cotisation de risque se situait à 3,5 pourcent.

Les prestations suivantes sont prises en charge par la fondation sans perception de primes:

- les frais administratifs
- la redevance au Fonds de garantie selon art. 59 LPP
- la redevance à l'autorité de surveillance
- l'adaptation des rentes de survivants et d'invalidité à l'évolution des prix conformément à l'art. 36 LPP
- l'adaptation des rentes de vieillesse à l'évolution des prix dans le cadre des possibilités financières

L'obligation de cotisation d'employeurs ainsi que d'employé(e)s prend effet au début de l'assurance et prend fin à la retraite, au décès avant l'âge de la retraite, à la fin ou à l'interruption du rapport de travail. La libération du paiement des cotisations en cas d'incapacité de gain demeure réservée.

3.3 Autres informations concernant l'activité de prévoyance

Assurance risque en cas d'interruption de travail

L'assurance d'interruption a pour but d'assurer le risque des personnes de moins de 50 ans affiliées à la fondation et qui ne remplissent plus ou plus entièrement les conditions requises pour une adhésion à la fondation, ceci pour une durée limitée de deux ans maximum. L'adhésion à l'assurance d'interruption est exclue pour les personnes qui exercent une activité indépendante ou qui ont annoncé leur départ de Suisse et n'y ont pas de domicile, qui sont employées par un employeur à l'étranger ou qui bénéficient d'un congé non payé.

Améliorations de prestations décidées

Le Conseil de fondation a décidé, lors de sa séance extraordinaire de janvier 2022, de bonifier le capital épargne vieillesse disponible au 31 décembre 2021 d'un intérêt complémentaire supplémentaire de 6,75 pourcent, en plus de l'intérêt ordinaire de 1,25 pourcent. Les bénéficiaires d'une rente de vieillesse et de conjoint(e)s reçoivent pour l'année 2021 un versement complémentaire unique de maximum deux rentes mensuelles. Celui-ci se réduit avec l'augmentation de l'âge.

Lors de cette réunion, il a également été décidé d'une élévation complémentaire du taux d'intérêt du capital épargne vieillesse de trois pourcent pour 2022, ceci en plus du taux d'intérêt de 1,5 pourcent déjà décidé en novembre 2021. De même, un versement complémentaire unique supplémentaire de maximum une rente mensuelle a été accordé aux bénéficiaires d'une rente de vieillesse et de conjoint(e)s au 31 décembre 2022. L'élévation complémentaire de trois pourcent ainsi que le versement complémentaire unique de maximum une rente mensuelle sont financés au 31 décembre 2021 par une provision pour les améliorations de prestations décidées.

Adaptation des rentes à l'évolution des prix

Le renchérissement de 0,6 pourcent survenu en 2021 sera intégré au 1er janvier 2022 dans toutes les rentes en cours.

4. Principes d'évaluation et de rapports financiers, continuité

4.1 Confirmation sur le rapport financier selon la Swiss GAAP RPC 26

La comptabilité, l'établissement du bilan et l'évaluation, sont établis en fonction des dispositions du Code des obligations (CO) et de la LPP. Les comptes annuels, qui se composent du bilan, du compte d'exploitation et de l'annexe, définissent la situation financière effective dans le sens de la législation sur la prévoyance professionnelle et correspondent aux dispositions de la Swiss GAAP RPC 26.

4.2 Principes de comptabilité et d'évaluation

Les principes d'évaluation ci-dessous ont été appliqués au 31 décembre 2021:

Créances

L'établissement du bilan des créances est effectué aux valeurs nominales. Des correctifs de valeurs adéquats relatifs aux risques apparents sont entrepris.

Titres

L'évaluation des titres est établie au cours, respectivement aux valeurs du marché à la date de clôture du bilan. Les bénéfices et pertes de cours non réalisés qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat. Les positions négatives existantes provenant d'opérations sur dérivés (valeur de remplacement de la vente de Puts et Calls) sont désignées séparément.

Conversion des devises étrangères

Les produits et les dépenses en monnaies étrangères sont convertis aux cours du jour. Les actifs et dettes en devises étrangères sont évalués aux cours valables en fin d'année. Les bénéfices et pertes de cours qui en résultent sont comptabilisés avec effet sur le résultat.

Prêts hypothécaires

L'établissement du bilan des prêts hypothécaires est effectué à la valeur nominale. Des correctifs de valeurs correspondants sont établis pour les risques apparents. Aucun correctif de valeur n'est actuellement nécessaire du point de vue économique.

Private Equity

Les placements en Private Equity sont inscrits au bilan à la valeur d'acquisition, diminution faite des pertes de valeur décelables.

Biens immobiliers

Une expertise de la valeur vénale est effectuée périodiquement sur les biens immobiliers. L'évaluation immobilière pour l'établissement du bilan ne doit pas dater de plus de cinq ans. L'évaluation des biens immobiliers a été effectuée au 31 décembre 2019. Les constructions en cours ainsi que les terrains sont inscrits au bilan à hauteur des frais accumulés.

Entreprises start-up

Les participations dans des entreprises start-up sous forme de capital-actions et d'emprunts sont amorties à CHF 1 sur la base du principe de prudence. Un éventuel rendement futur est comptabilisé dans le résultat.

Dettes

L'établissement du bilan des dettes est effectué aux valeurs nominales.

Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les capitaux de prévoyance et les provisions techniques sont déterminés annuellement par l'expert en assurances selon des principes reconnus et sur des bases accessibles de manière générale (LPP 2015 tables générationnelles).

Réserve de fluctuation de valeur

La réserve de fluctuation de valeur est constituée dans le but de faire face aux risques spécifiques du marché et permet de garantir de manière durable l'application des promesses de prestations. La définition de la valeur cible est basée sur des considérations économique-financières.

Autres actifs et passifs

L'établissement du bilan des autres actifs et passifs est établi aux valeurs nominales.

Capital lié

Les capitaux de couverture nécessaires ainsi que les provisions techniques sont vérifiés et calculés chaque année par l'expert en assurances.

4.3 Modification des principes lors d'évaluation, de comptabilisation et de rapport financier

Aucune modification des principes d'évaluation, de comptabilité et de rapport financier n'a été effectuée au cours de l'exercice annuel.

5. Risques actuariels / Couverture des risques / Taux de couverture

5.1 Nature de la couverture des risques, réassurances

La fondation de prévoyance asmac est une institution de prévoyance autonome.

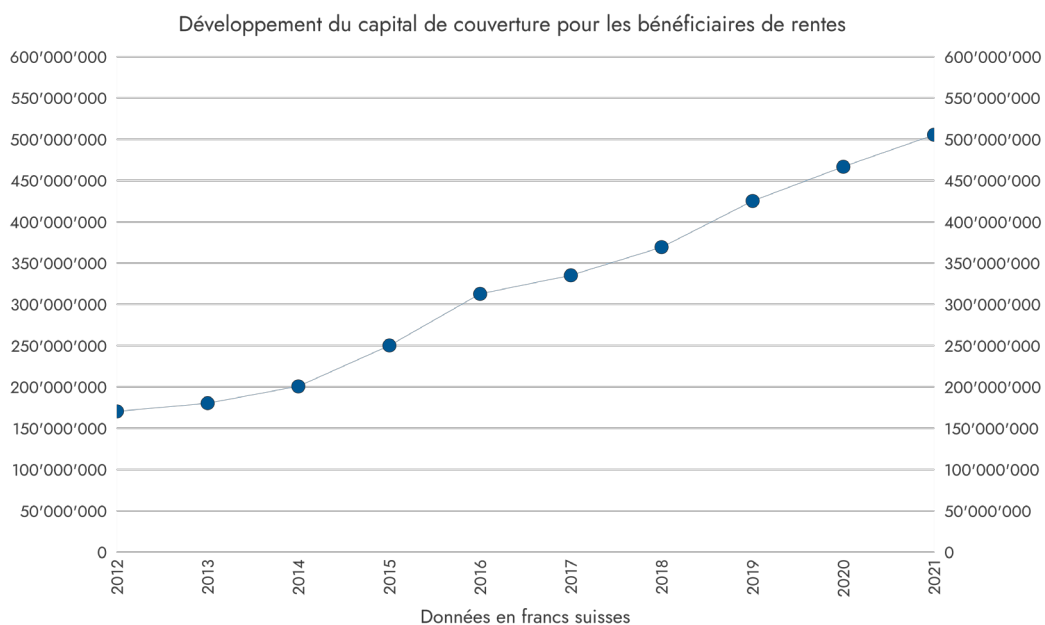
Depuis 2010, les salaires annuels imputables jusqu'à CHF 500'000 francs suisses peuvent également être assurés. Pour les salaires de plus de CHF 300'000 francs suisses, les risques décès et invalidité sont réassurés auprès d'une compagnie d'assurance.

5.2

Développement et intérêt de l'avoire épargne en primauté des cotisations	2021	2020
Situation des avoirs épargne au 1er janvier	2'174'390'363	2'097'784'205
Cotisations épargne des employé(e)s	116'711'754	113'571'908
Cotisations épargne des employeurs	138'416'842	134'786'952
Capital épargne pour les assuré(e)s libéré(e)s de primes	2'010'891	2'133'912
Apports uniques et sommes de rachat	19'852'107	20'414'338
Apports de libre passage	104'179'044	100'926'136
Paiement versements anticipés EPL / Divorce	3'051'302	2'028'996
Prestations de libre passage lors de sortie	-300'787'095	-300'042'604
Retraits anticipés EPL / Divorce	-10'693'662	-11'136'272
Prestations en capital lors de retraite	-15'533'689	-9'453'299
Capitaux pour survivants	-304'349	-175'013
Dissolution capital épargne suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	-26'388'317	-36'195'710
Dissolution capital épargne invalides (transfert en capital de couverture bénéficiaires de rentes)	-3'405'793	-89'113
Intérêt du capital épargne (1,25 pourcent / 3 pourcent)	25'937'246	59'858'430
Intérêt complémentaire 2021 (6,75 pourcent)	153'264'995	0
Intérêt complémentaire 2019 (4 pourcent)	0	-8'317
Dissolution / Constitution capital épargne pour prestations de libre passage selon art. 17 et 18 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP)	-31'432	13'099
Correction capital épargne suite aux mutations rétroactives	8'541	-27'285
Situation des avoirs épargne au 31 décembre	2'380'678'746	2'174'390'363

L'augmentation du capital épargne pour les prestations de libre passage selon art. 17 et 18 de la Loi fédérale sur le libre passage (LFLP) est effectuée pour les assuré*es dont le montant minimal de la prestation de libre passage selon la Loi sur le libre passage (LFLP) aurait été plus élevé au 31 décembre que l'avoire de vieillesse disponible.

5.3	Total des avoirs vieillesse selon LPP	2021	2020
	Avoirs vieillesse LPP (comptes-témoins)	797'576'802	769'072'013
	Intérêt du capital épargne vieillesse LPP	1,00 %	1,00 %
5.4	Développement du capital de couverture pour les bénéficiaires de rentes	2021	2020
	Situation du capital de couverture au 1er janvier	467'022'161	425'416'317
	Rentes de vieillesse	-17'724'708	-13'916'533
	Rentes de survivants	-4'874'845	-4'012'988
	Rentes d'invalidité	-8'623'383	-8'202'561
	Constitution du capital de couverture suite à la retraite, au décès et à l'invalidité	26'236'913	36'170'412
	Constitution du capital de couverture invalides (transfert provenant du capital épargne)	3'405'793	89'113
	Augmentation du capital de couverture des bénéficiaires de rentes	40'070'784	31'478'401
	Situation du capital de couverture au 31 décembre	505'512'715	467'022'161



5.5

Composition, développement et explication des provisions techniques

	2021	2020
Fluctuations de risques	22'170'000	21'750'000
Pertes sur retraites	36'480'000	29'460'000
Cas d'invalidité en suspens	14'250'000	16'420'000
Améliorations de prestations décidées	74'500'000	0
Diminution du taux d'intérêt technique	23'200'000	21'400'000
Total des provisions techniques	170'600'000	89'030'000

Provision pour les fluctuations de risques

Cette provision permet de compenser une évolution négative des sinistres dans le cadre des risques invalidité et décès des assuré(e)s actif(ve)s. La réserve de fluctuation de valeur correspond aux cotisations de risques d'une année, se basant respectivement sur les cotisations de risques effectives de l'année écoulée.

Provision pour les pertes sur retraites

La provision sert à financer les pertes qui résultent des départs à la retraite en raison des taux de conversion trop élevés par rapport aux bases actuarielles. Conformément au règlement de provisions, la provision correspond à un pourcentage des avoirs de vieillesse des assuré*es actif*ves et des invalides ayant atteint l'âge de 55 ans révolus.

Le pourcentage comprend six pourcent au 31 décembre 2021 et sera ensuite augmenté de 0,5 pourcent par année civile.

Provision pour les cas d'invalidité en suspens

La provision sert au financement des cas d'invalidité, connus et inconnus, en suspens. Une part de 50 pourcent de la valeur effective calculée pour les prestations est prélevée pour la provision, ceci en tenant compte qu'une partie uniquement des cas d'invalidité en suspens aboutira à un rente.

Provision pour les améliorations de prestations décidées

La provision sert au financement des améliorations de prestations déjà décidées, en faveur des assuré(e)s, mais n'étant pas encore prises en compte dans le capital de prévoyance. Le montant de cette provision correspond respectivement aux coûts présumés des améliorations de prestations décidées.

La provision est utilisée pour l'élévation du taux d'intérêt du capital épargne vieillesse ainsi que le versement complémentaire unique de maximum une rente mensuelle aux bénéficiaires de rentes de vieillesse et de conjoint(e)s en 2022.

Provision pour la diminution du taux d'intérêt technique

Cette provision permet de constituer l'augmentation probable du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes faisant suite à une diminution future du taux d'intérêt technique. La provision correspond à un pourcentage du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes.

La provision constituée, qui est à environ cinq pourcent, correspond à une diminution future du taux d'intérêt technique à 1,5 pourcent, qui est aujourd'hui à deux pourcent.

5.6 Résultat de la dernière expertise du rapport actuariel

La dernière expertise actuarielle date du 31 décembre 2019. Les recommandations principales de l'expert concernent une nouvelle diminution des taux de conversion ainsi que la diminution du taux d'intérêt technique à 1,5 pourcent. Dans le passé, une provision était constituée pour la diminution du taux d'intérêt technique. Les recommandations de l'expert seront examinées par le Conseil de fondation.

Lors de sa séance du 24 mars 2022, le Conseil de fondation a discuté des recommandations de l'expert en prévoyance professionnelle issues de l'expertise actuarielle 2019 concernant la baisse des taux de conversion et du taux d'intérêt technique. Il est parvenu à la conclusion qu'il n'y a actuellement pas lieu d'agir. Les recommandations seront toutefois thématiques et réexaminées en continu au sein du Conseil de fondation.

La confirmation de l'expert en prévoyance professionnelle relative à la garantie des obligations légales figure dans l'appendice 2. L'expert établit également les explications et les confirmations nécessaires selon la directive CHS PP 01/2021 «Exigences de transparence et de contrôle interne pour les institutions de prévoyance en concurrence entre elles».

5.7

Bases techniques et autres hypothèses significatives sur le plan actuariel	2021	2020
Base technique	LPP 2015 Tables générationnelles	LPP 2015 Tables générationnelles
Taux d'intérêt technique p.a.	2,0 %	2,0 %

5.8 Modification de bases actuarielles et hypothèses

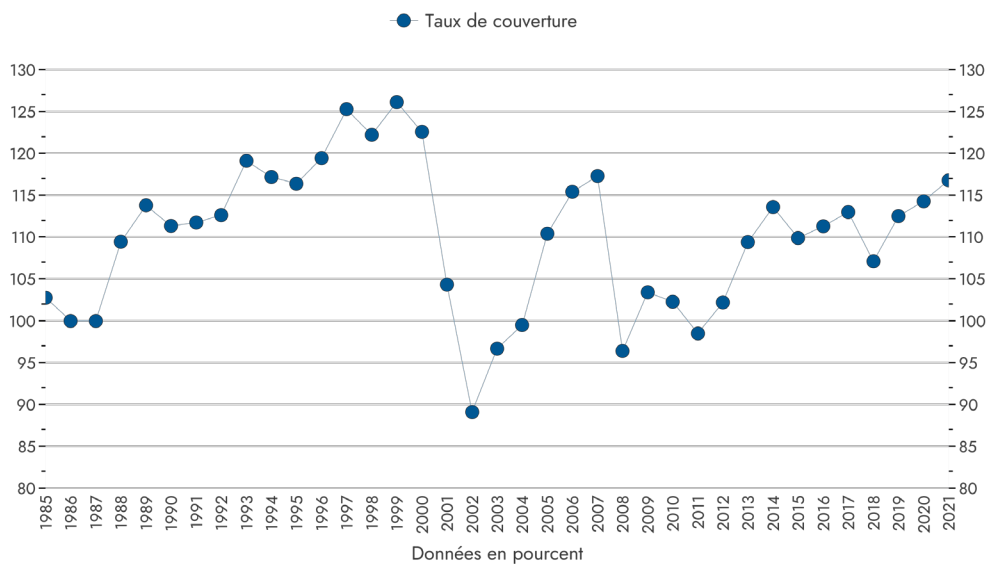
Aucune modification n'a eu lieu lors de l'exercice annuel.

5.9

**Taux de couverture selon art. 44
OPP 2 au 31 décembre**

	2021	2020
Actifs (somme du bilan)	3'580'393'330	3'127'160'883
Dettes	-7'729'465	-4'990'893
Compte de régulation passif	-357'906	-277'745
Réserves de cotisations d'employeurs	-2'042'388	-1'605'581
Provisions non techniques	0	0
Fortune de prévoyance nette	3'570'263'572	3'120'286'664
Capitaux de prévoyance et provisions techniques	3'056'791'461	2'730'442'524
Taux de couverture	116,8%	114,3%

Evolution du taux de couverture selon article 44 OPP 2



5.10

Taux de couverture porteur de risque (économique) au 31 décembre	2021	2020
Fortune de prévoyance nette selon art. 44 OPP 2	3'570'263'572	3'120'286'664
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (économique)	-637'048'000	-609'813'000
Capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes (technique)	-528'712'715	-467'022'161
Différence d'évaluation par rapport à la valeur du marché	-108'335'285	-142'790'839
Fortune de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s (économique)	2'933'215'572	2'510'473'664
Capital de prévoyance des assuré(e)s actif(ve)s	2'380'678'746	2'174'390'363
Taux de couverture	123,2%	115,5%

Le degré de couverture sous risque

Le degré de couverture sous risque a été créé en 2011 par PPCmetrics SA. Selon une étude de Swisscanto en 2015, il est calculé régulièrement par environ un tiers de toutes les institutions de prévoyance.

La tolérance au risque d'une institution de prévoyance se compose de la tolérance au risque financière et structurelle. Le degré de couverture sous risque tient compte de ces deux dimensions en mesurant la charge de risque assumée par les porteurs de risques d'une institution de prévoyance. Les porteurs de risques sont les assurés actifs et les employeurs. Les rentes en cours sont en revanche garanties par la loi. Plus la part des rentes garanties relativement aux engagements est élevée, plus les risques se concentrent sur les assurés actifs. Le degré de couverture sous risque apporte la transparence nécessaire sur les assurés actifs. Contrairement au degré de couverture selon article 44 OPP 2, le degré de couverture sous risque neutralise les différences de taux d'intérêt technique ainsi que de structure de caisse de pensions (part de rentiers), permettant ainsi une comparaison directe de différentes institutions de prévoyance (source: PPCmetrics SA).

Facteurs de conversion

L'évaluation de la valeur de marché des capitaux de prévoyance des bénéficiaires de rentes est effectuée à l'aide d'un facteur de conversion. Ce dernier se base sur les flux de capitaux de prévoyance d'un échantillon représentatif de bénéficiaires de rentes ainsi que des risques biométriques selon les bases techniques. Pour le calcul à partir du 31 décembre 2017, sont utilisées les bases actuarielles LPP 2015 (table générationnelle avec le modèle Menthonnex). L'évaluation des flux conforme au risque est effectuée à l'aide des taux d'intérêt actuels des obligations de la Confédération (source: BNS) couvrant les échéances des engagements.

6. Explications relatives aux placements de fortune et au résultat net des placements de fortune

6.1 Organisation de l'activité de placement, conseiller et gestionnaire en placement, règlement de placement

Le Conseil de fondation, en tant qu'organe supérieur, assume la responsabilité des placements de fortune à moyen et long terme. Il a défini dans son règlement de placement l'organisation de la gestion de fortune.

Au sein des dispositions de la LPP et du règlement de fondation, le règlement de placement détermine les principes, les objectifs, les lignes directrices, les tâches et les compétences qui sont à respecter par les organismes mandatés, lors de la gestion de la fortune de la **fondation de prévoyance asmac**.

Le Conseil de fondation a nommé un comité chargé des placements. Les membres du comité sont mentionnés sous le point 1.4.

La gestion de fortune est effectuée à l'interne.

Le Global Custody est réalisé par le CREDIT SUISSE SA.

6.2 Stratégie de placement

Catégorie de placements en pourcent	Marges		Strategie	Effectif	
	minimum	maximum		2021	2020
Devises et placements marché monétaire	0,0	25,0	15,0	18,65	21,93
Hypothèques	0,0	8,0	2,0	0,74	0,78
Obligations	4,0	27,0	14,0	13,33	13,25
Obligations francs suisses	3,0	17,0	9,5	8,92	9,39
Obligations devises étrangères	1,0	10,0	4,5	4,41	3,86
Actions	20,0	50,0	42,0	49,74	46,34
Actions Suisse	10,0	26,0	22,0	25,74	23,93
Actions étrangères	10,0	24,0	20,0	24,00	22,41
Placements alternatifs	0,0	8,0	4,0	3,48	3,54
Matières premières	0,0	4,0	2,0	2,63	2,93
Private Equity	0,0	3,0	1,0	0,66	0,52
Infrastructure	0,0	3,0	1,0	0,19	0,09
Biens immobiliers	10,0	30,0	23,0	14,06	14,16
Biens immobiliers Suisse	10,0	30,0	20,0	13,89	14,11
Immeubles	10,0	20,0	15,0	10,38	10,47
Fondation de placement	0,0	4,0	2,0	1,34	1,22
Fonds de placement immobilier et participations	0,0	6,0	3,0	2,17	2,42
Biens immobiliers monde	0,0	6,0	3,0	0,17	0,05
Total			100,0	100,00	100,00
Part en devises étrangères	18,0	62,0	30,0	30,36	28,56

6.3 Utilisation des extensions (art. 50 al. 4 OPP2) avec présentation concluante du respect de la sécurité et de la répartition du risque (art. 50 al. 1–3 OPP2)

Aucune extension selon art. 50 al. 4 OPP2 n'a été utilisée lors de l'exercice annuel.

6.4	Valeur cible et calcul de la réserve de fluctuation de valeur	2021	2020
	Situation de la réserve de fluctuation de valeur au 1er janvier	389'844'140	316'000'000
	Constitution à charge (+) / Dissolution en faveur du compte d'exploitation (-)	46'155'860	73'844'140
	Réserve de fluctuation de valeur au 31 décembre	436'000'000	389'844'140
	Obligations	2'946'860'665	2'729'639'540
	Valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur (14,8 pourcent)	436'000'000	404'000'000
	Excédent/-découvert de réserve	0	-14'155'860
	Réserve de fluctuation de valeur disponible en pourcent des obligations	14,80%	14,28%

La réserve de fluctuation de valeur sert à la compensation des fluctuations des placements de capitaux.

La réserve de fluctuation de valeur nécessaire est calculée selon la Conditional Value at Risk (CVar) Methode 95 pourcent. Elle est destinée à empêcher, en tenant compte de la moyenne des années de placements défavorables depuis la mise en vigueur de la LPP obligatoire en 1985, que la fondation, tout en observant la stratégie de placement en vigueur, ne se retrouve à découvert en l'espace d'une année.

La valeur cible de la réserve de fluctuation de valeur comprend 14,8 pourcent des obligations. Les obligations sont déterminées en procédant, sur le total du bilan, à la déduction des réserves de fluctuations de valeurs existantes, des provisions non techniques ainsi que du résultat provisoire.

Si la valeur cible est atteinte, il convient de procéder conformément au règlement de provisions.

6.5

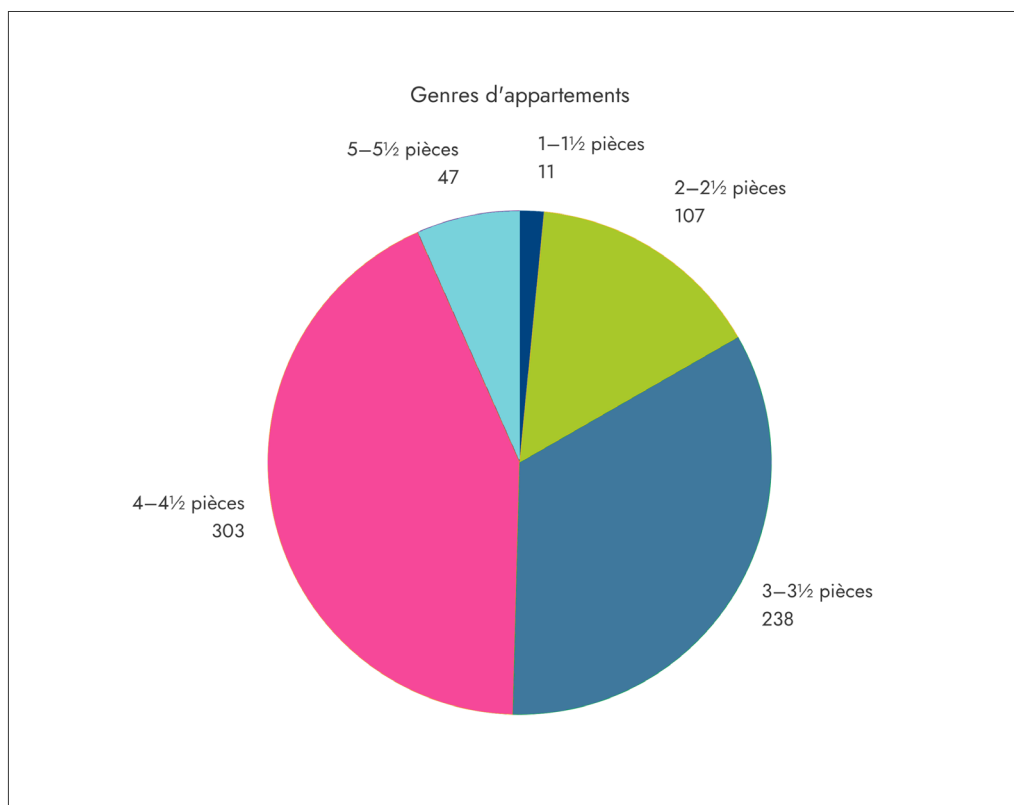
Représentation des placements de fortune par catégorie de placements

	2021 en milliers de CHF	2020 en milliers de CHF
Liquidités, placements de dépôts à terme fixe	738'011	758'785
Créances	8'408	8'669
Placements auprès de l'employeur	25'854	28'494
Obligationen	465'541	402'662
Obligations Suisse	314'139	287'803
Obligations étrangères	151'402	114'859
Actions	1'758'159	1'424'316
Actions Suisse	910'403	736'326
valeurs secondaires	430'394	350'687
Blue Chips	480'008	385'640
Actions étrangères	847'756	687'990
valeurs secondaires	414'684	330'564
Blue Chips	412'098	333'704
Emerging Markets	20'975	23'722
Placements alternatifs	58'509	42'094
Matières premières	28'393	23'292
Private Equity	23'498	16'157
Infrastructure	6'618	2'645
Biens immobiliers	130'371	113'868
Biens immobiliers Suisse	124'494	112'238
Fondations de placements	47'387	37'513
Fonds de placement immobilier et participations	77'107	74'726
Bien immobiliers monde indirects	5'877	1'629
Titres	2'412'580	1'982'940
Hypothèques à taux fixe	22'527	20'288
Hypothèques Libor	2'752	2'752
Hypothèques variables de 1er rang	925	938
Hypothèques variables de 2e rang	97	241
Prêts hypothécaires	26'301	24'219
Biens immobiliers loués	285'903	277'281
Copropriétés	0	0
Constructions en cours	82'472	45'909
Immobilisations corporelles mobiles	56	15
Biens immobiliers et immobilisations corporelles	368'431	323'205
Total placements de fortune	3'579'584	3'126'311

6.5.1 Biens immobiliers direct

	Année de construction	Superficie du terrain en m ²	Nombre total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Revenus des loyers p.a. en cas de location complète en milliers de CHF	Rendement en pourcent
Aarberg									
Leimernweg 9/11/13	2001	1'381	20		20	5'745	4'682	314	5,47
Leimernweg 17/19/21	2000	1'216	20		20	5'610	4'503	310	5,53
Leimernweg 29/31/33	1999	1'180	19		19	5'635	4'906	313	5,56
Berne									
Brunnmattstrasse 85	1962	583	10	2	12	2'795	2'202	142	5,08
Kollerweg 32	1964	1'136	2	1	3	4'470	4'173	218	4,88
Bienne									
Länggasse 2/4/6	2008	1'981	20		20	7'380	7'129	383	5,18
Länggasse 10	2013	1'182	14		14	5'600	4'357	288	5,14
Sägefildweg 45/45a	2018	1'709	20		20	7'995	7'200	397	4,96
Sägefildweg 45g/45h	2021	1'790	26		26	6'600	7'500	398	6,03
Sägefildweg 47/47a/47b	2018	2'358	27	1	28	11'785	10'500	575	4,88
Sägefildweg 47c/47d	2019	1'709	19		19	6'600	7'500	392	5,94
Sägefildweg 47e/47f	2019	1'709	19		19	6'600	7'500	389	5,89
Berthoud									
Heimswilstrasse 30/32/34/36	1980	4'593	43		43	14'727	14'727	735	4,99
Gland									
Rte Malagny 13/15	2000	3'412	20		20	9'240	5'866	505	5,46
Ipsach									
Schürlistrasse 34	2001		12		12	3'930	3'450	212	5,40
Schürlistrasse 36	2003	7'793	8		8	3'010	2'850	162	5,38
Schürlistrasse 38	2002		8		8	2'825	2'880	156	5,52
Schürlistrasse 40	2002		8		8	2'990	3'500	160	5,36
Schürlistrasse 42	2003	1'355	8		8	3'075	2'884	163	5,31

	Année de construction	Superficie du terrain en m2	Nombre total d'appartements	Locaux commerciaux/bureaux	Nombre total d'objets en location	Valeur comptable en milliers de CHF	Valeur d'assurance en milliers de CHF	Revenus des loyers p.a. en cas de location complète en milliers de CHF	Rendement en pourcent
Lyss									
Bahnhofstrasse 25	2016	2'161	0	1	1	2'395	1'800	63	2,61
Juraweg 3/3a	2011	986	17		17	7'400	5'813	378	5,10
Kappelenstrasse 28	2005	1'406	12		12	4'540	3'405	241	5,31
Stiglimattstrasse 11	2016	2'134	11		11	4'625	3'650	227	4,92
Stiglimattstrasse 13	2016	2'134	11		11	4'700	3'650	232	4,93
Stiglimattstrasse 15	2016	1'665	11		11	4'705	3'650	233	4,95
Stiglimattstrasse 17	2016	1'522	11		11	4'655	3'650	231	4,96
Ostermundigen									
Ahornstrasse 10/12	2014	1'834	18		18	7'770	6'220	392	5,04
Ahornstrasse 11	2019	3'896	53		53	18'354	12'500	848	4,62
Ahornstrasse 14/16/18	2014	2'231	18		18	8'355	7'050	419	5,01
Ahornstrasse 17/19/21	2016	2'890	30		30	14'140	9'800	695	4,91
Akazienweg 1/3	2017	2'216	22		22	10'440	7'380	508	4,87
Erlenweg 6/8/10	2013	2'130	18		18	9'150	7'750	457	4,99
Eschenweg 2/4	2016	1'927	16		16	7'875	6'400	389	4,94
Eschenweg 6/8/10	2017	2'921	26		26	13'390	9'300	650	4,85
Kirschbaumweg 1/3/5	2014	1'964	18		18	8'725	7'650	436	4,99
Kirschbaumweg 7/9	2013	1'512	12		12	6'180	5'290	307	4,97
Kirschbaumweg 11/11a/15	2013	2'545	24		24	10'760	8'580	537	4,99
Schiessplatzweg 12	2017	4'179	0	1	1	785	460	12	1,53
Soleure									
Schöngrünstrasse 45/45A	2005	3'604	14		14	5'522	4'204	299	5,41
Schöngrünstrasse 47/47A	2005		14		14	5'602	4'182	293	5,24
Villmergen									
Feldstrasse 7	2000	1'352	13		13	4'225	3'912	239	5,66
Feldstrasse 11	2001	1'448	14		14	4'998	4'584	285	5,71
Total			706	6	712	285'903	239'189	14'582	5,10



6.6 Instruments financiers dérivés en cours (ouverts)

Lors de l'exercice annuel, des opérations à terme ont été en partie effectuées.

Dérivés par catégorie de placements en pourcent	Underlying	Derivate	Long	Short	Valeur du marché		Exposure	
					Markt	Rechtl,		
Devise	99,99	0,01	0,96	-0,96	100,00	29,33	29,34	
Devises/Placements marché monétaire	20,21				20,21	20,21	18,65	
Obligations	13,33				13,33	13,33	13,33	
Actions	49,72	0,02	0,02		49,73	49,74	49,74	
Biens immobiliers	14,06				14,06	14,06	14,06	
Hypothèques	0,74				0,74	0,74	0,74	
Placements alternatifs	1,93	1,55	1,55		1,93	3,48	3,48	
Total					100,00			

La structure de la fortune, y compris l'exposition aux instruments dérivés, se situait dans les limites de l'OPP2 et dans les marges de fluctuations tactiques de la structure stratégique de la fortune.

6.6.1

Opérations à terme à suspens
au 31 décembre 2021

Montant en devise de base	USD	20'000'000
Montant en contre-devise (taux contractuel)	CHF	18'525'219
Valeur en contre-devise (cours à terme)	CHF	18'211'644
Produit/Perte en contre-devise	CHF	313'575

6.7 Engagements de capitaux ouverts

Lors de l'exercice annuel des engagements de capitaux ouverts s'élevaient à CHF 20'361'000.

Catégorie de placement	Commitment	retiré	ouvert
Fonds immobiliers et participations	38'000'000	31'000'000	7'000'000
Infrastructure	20'000'000	6'639'000	13'361'000
Total	58'000'000	37'639'000	20'361'000

6.8 Valeurs de marché et cocontractants des titres en securities lending

Aucun securities lending n'a été octroyé, tant au cours de l'exercice annuel que lors de l'année précédente.

6.9 Explication du résultat net des placements

6.9.1

Produit des liquidités et des placements à terme	2021	2020
Rendement de l'intérêt sur avoirs bancaires/postaux	764	111'379
Taux d'intérêts négatifs avoirs de banque/poste	-4'616'982	-4'566'002
Gains et pertes de cours réalisés sur conversions de devises étrangères	3'263'073	-4'295'425
Gains et pertes de cours non réalisés sur conversions de devises étrangères	15'455'331	-59'146'869
Total produit des liquidités et des placements à terme	14'102'186	-67'896'918

6.9.2	Produit des obligations Suisse	2021	2020
	Rendement de l'intérêt	1'932'802	2'133'113
	Produits et pertes sur cours réalisés	-179'000	-346'235
	Produits et pertes sur cours non réalisés	-3'172'987	-1'572'925
	Total produit des obligations Suisse	-1'419'185	213'953
6.9.3	Produit des obligations étrangères	2021	2020
	Rendement de l'intérêt	1'557'246	1'820'764
	Produits et pertes sur cours réalisés	-71'071	-92'716
	Produits et pertes sur cours non réalisés	-1'822'288	2'518'738
	Total produit des obligations étrangères	-336'114	4'246'786
6.9.4	Produit des actions Suisse	2021	2020
	Rendement de dividende	17'780'041	17'100'105
	Produits et pertes sur cours réalisés	2'201'910	1'056'917
	Produits et pertes sur cours non réalisés	157'165'811	18'719'622
	Total produit des actions Suisse	177'147'762	36'876'644
6.9.5	Produit des actions étrangères	2021	2020
	Rendement de dividende	12'171'359	11'674'066
	Produits et pertes sur cours réalisés	1'946'542	1'232'450
	Produits et pertes sur cours non réalisés	169'028'401	117'180'240
	Total produit des actions étrangères	183'146'302	130'086'756
6.9.6	Produit des placements alternatifs	2021	2020
	Produits et pertes sur cours réalisés	4'760'105	-2'105'414
	Produits et pertes sur cours non réalisés	12'198'745	2'981'347
	Total produit des placements alternatifs	16'958'850	875'933

6.9.7	Produit des fonds de placement immobilier et participations	2021	2020
	Rendement de l'intérêt	3'904'275	3'035'646
	Produits et pertes sur cours réalisés	1'370'144	112'870
	Produits et pertes sur cours non réalisés	5'323'091	-490'804
	Total produit des fonds de placement immobilier et participations	10'597'510	2'657'713

6.9.8	Produit prêts hypothécaires	2021	2020
	Rendement de l'intérêt sur prêts hypothécaires	256'590	265'273
	Amortissement des créances sur taux hypothécaires	0	0
	Total produit prêts hypothécaires	256'590	265'273

La **fondation de prévoyance asmac** octroie, dans le cadre des ressources financières à disposition, des prêts garantis par des gages immobiliers à usage propre pour des maisons familiales, mitoyennes ou jumelées, pour des propriétés par étage (appartements en copropriété) et des immeubles de placement (maisons plurifamiliales en propriété privée avec une part commerciale maximale de vingt pourcent, maisons individuelles louées et appartements en propriété par étage). Les prêts garantis par des gages immobiliers ne sont octroyés qu'à des particuliers. Aucun crédit de construction ni aucune hypothèque ne sont octroyés pour des maisons ou appartements de vacances et pour des objets d'amateurs exclusifs difficilement vendables.

Le prêt est accordé sous forme d'hypothèques SARON, d'hypothèques à taux variable et d'hypothèques à taux fixe. Une combinaison des types de prêts est possible.

Taux d'intérêt hypothécaire au 31 décembre 2021

Hypothèque fixe, durée 3 ans	0,700
Hypothèque fixe, durée 4 ans	0,750
Hypothèque fixe, durée 5 ans	0,800
Hypothèque fixe, durée 6 ans	0,850
Hypothèque fixe, durée 7 ans	0,900
Hypothèque fixe, durée 8 ans	0,950
Hypothèque fixe, durée 9 ans	1,000
Hypothèque fixe, durée 10 ans	1,050
Hypothèque fixe, durée 11 ans	1,100
Hypothèque fixe, durée 12 ans	1,150
Hypothèque Libor de 3 mois	0,800
Hypothèque variable de 1er rang	1,750
Hypothèque variable de 2e rang (obligation d'amortissement)	2,000

Les taux d'intérêts hypothécaires actuellement en vigueur sont en ligne sur notre site internet.

6.9.9

Produit des biens immobiliers et immobilisations	2021	2020
Produits biens immobiliers provenant de loyers	14'237'821	13'892'615
Charges biens immobiliers	-3'654'240	-3'109'088
Variation de valeur sur biens immobiliers loués	0	169'244
Produits (+) et pertes (-) sur biens immobiliers Suisse	14'107	0
Amortissement sur immobilisations corporelles	-56'431	-14'664
Total produit des biens immobiliers et immobilisations	10'541'257	10'938'107

6.9.10	Autres intérêts et frais	2021	2020
	Intérêts sur prestations de sortie	-314'635	-760'865
	Frais liquidités et placements à terme fixe	-24'025	-20'776
	Frais obligations Suisse	-330	-116
	Frais obligations étrangères	-48'609	-19'300
	Frais actions Suisse	-23'830	-20'247
	Frais actions étrangères	-157'752	-171'243
	Frais placements alternatifs	-22'255	-35'122
	Frais fonds de placement immobilier et participations	-28'924	-227'900
	Total autres intérêts et frais	-620'359	-1'255'569

6.9.11	Charges administrative placement de fortune	2021	2020
	Frais de gestion de fortune directement comptabilisés	-978'519	-937'869
	Charges administratives internes (charge de personnel et de biens)	-522'757	-546'942
	Droit de timbre de négociation sur titres	-102'180	-71'038
	Frais administratifs, de dépôt et de Custody	-272'471	-245'832
	Licences informatiques et frais de maintenance	-81'111	-74'056
	Somme de tous les indicatifs des coûts des placements collectifs	-1'466'080	-1'119'288
	Obligations étrangères	-53'661	-44'265
	Actions Suisse Blue Chips	-42'235	-42'362
	Acitons Suisse valeurs secondaires	-54'499	-42'690
	Action étrangères Blue Chips	-148'825	-122'346
	Action étrangères valeurs secondaires	-178'901	-160'450
	Fonds de placement immobilier et participations	-782'515	-600'078
	Placements alternatifs	-205'444	-107'097
	Total charges administratives placement de fortune	-2'444'599	-2'057'157

Explications sur les frais de gestion de fortune

Chiffres clés des coûts	2021	2020
Total du placement de fortune global	3'579'584'454	3'126'310'964
Placements de fortune en transparence des coûts	3'572'058'224	3'123'136'364
Placements de fortune en non-transparence des coûts	7'526'230	3'174'600
Quote-part de la transparence des coûts	99,79%	99,90%
Frais de gestion de fortune comptabilisés en pourcent des placements de fortune en transparence des coûts (TER)	0,07%	0,07%

Placements de fortune en non-transparence des coûts		2021	2020
Catégorie de placements	Nom du produit	Valeur du marché	Valeur du marché
Obligations étrangères	iShares iBoxx USD Investment Grade Corporate	0	3'174'600
Actions étrangères Blue Chips	Act. iShares MSCI Taiwan Capped ETF USD 0.001	1'545'866	0
Actions étrangères valeurs secondaires	Olympia RTL INTL Rec	0	0
Actions étrangères valeurs secondaires	SHS Olympia RTL Intl Struct.inh payment S.	0	0
Actions étrangères valeurs secondaires	Act. iShares MSCI Japan ETF USD 0.001	5'980'364	0
Total placements de fortune en non-transparence des coûts		7'526'230	3'174'600

6.9.12

Performance du placement de fortune en pourcent

	2021	2020
Liquidité et placements marché monétaire	-0,95	-0,34
Obligations	0,55	-1,36
Obligations Suisse	-0,41	-0,12
Obligations étrangères	2,73	-4,42
Actions	26,19	8,98
Action Suisse	23,78	5,61
Blue Chips	23,63	3,17
Valeurs secondaires	23,95	8,31
Action étrangères	28,83	12,90
Blue Chips	30,98	9,35
Valeurs secondaires	28,51	15,33
Emerging Markets	2,34	29,98
Placements alternatifs	17,52	-4,83
Matières premières	12,29	-4,99
Private Equity	48,56	5,46
Infrastructure	8,00	0,00
Biens immobiliers	4,61	3,50
Biens immobiliers Suisse	4,31	3,50
Immeubles	3,80	4,13
Fondations de placements	4,91	4,52
Fonds de placement immobilier et participations	6,41	1,07
Immobilier monde indirect	44,48	-2,98
Hypothèques	1,09	1,09
Performance sur la fortune globale	13,22	4,00

Calcul de la performance

La performance est calculée selon un système interne du CREDIT SUISSE SA. Les rendements mensuels sont calculés selon la méthode TWR Modified Dietz.

La méthode «TWR Modified Dietz» calcule un rendement pour chaque mois. La différence de fortune corrigée par des flux de fonds nets externes, est mise en relation avec le capital investi moyen. Le capital investi moyen se calcule en ajoutant à la valeur de la fortune au début du mois la somme des flux de fonds pondérés dans le temps. Pour indiquer le rendement total d'une période plus longue, les rendements mensuels sont reliés de manière géométrique.

6.10 Explications des placements auprès de l'employeur et de la réserve de cotisations d'employeur

Placements auprès de l'employeur	2021	2020
Avoirs débiteurs envers les employeurs affiliés	25'753'709	28'393'532
Participation PK Immo SA	100'000	100'000
Total placements auprès de l'employeur	25'853'709	28'493'532

La PK Immo SA est à 100 pourcent une filiale de la fondation. La société s'occupe de toutes les questions ayant trait à l'immobilier. Font partie de ses prestations immobilières la gestion des immeubles de location, la gérance des propriétés par étage et des copropriétés, les premières mises en location, les estimations immobilières ainsi que la vente d'objets immobiliers.

Réserves de cotisations d'employeurs	2021	2020
Réserves de cotisations d'employeurs sans renonciation d'utilisation	2'042'388	1'605'581
Total réserves de cotisations d'employeurs	2'042'388	1'605'581

Il existe des réserves de cotisations d'employeurs de neuf employeurs. Les réserves de cotisations d'employeurs ne sont rémunérées d'aucun intérêt.

6.11 Rétrocessions

En règle générale, aucun mandat de gestion de fortune n'est donné en externe. Les placements sont effectués exclusivement par l'Inhouse-Asset-Manager.

6.12 Exercice du droit de vote (art. 49a al. 2 let. b OPP2)

L'exercice des droits de vote lors d'assemblées générales des sociétés anonymes Suisses cotées en bourse est à respecter.

Le vote a lieu en principe d'après les recommandations du conseiller de droit de vote élu par le Conseil de fondation. En cas de dérogations à la recommandation du conseiller de droit de vote, celui-ci se fera dans le sens de la proposition du Conseil de fondation. Lors d'autres dispositions de vote ou lorsqu'aucun conseiller de droit de vote n'a été élu, il relève exclusivement de la compétence de la commission pour les questions de placements.

Sur sa demande, le Conseil de fondation est informé quant au vote de la direction respectivement des décisions de la commission pour les questions de placements.

La fondation rend compte au moins une fois par an, sur son site internet, du résultat de l'exercice des droits de vote.

7. Explications relatives à d'autres postes du bilan et du compte d'exploitation

7.1	Créances	2021	2020
	Divers débiteurs	355'595	1'139'490
	Impôt anticipé	8'052'878	7'529'064
	Total créances	8'408'474	8'668'554

7.2	Compte de régulation des actifs	2021	2020
	Actifs transitoires	0	7'792
	Intérêts courus	808'876	842'127
	Total compte de régulation des actifs	808'876	849'919

7.3	Dettes	2021	2020
	Autres obligations	3'296'729	2'458'844
	Comptes courants Fonds de garantie	1'500'000	1'440'000
	Prestations de libre passage et rentes en suspens	2'932'736	1'092'049
	Total dettes	7'729'465	4'990'893

7.4	Compte de régulation passif	2021	2020
	Passifs transitoires	357'906	277'745
	Total compte de régulation passif	357'906	277'745

7.5	Autres produits	2021	2020
	Commission de perception impôt à la source	6'532	6'064
	Prestations à des tiers	20'000	20'000
	Autres produits	0	384'113
	Total autres produits	26'532	410'177

7.6	Autres dépenses	2021	2020
	Différences arrondies sur cotisations	1'690	474
	Autres dépenses	0	6'373
	Total autres dépenses	1'690	6'846


7.7	Charges administratives	2021	2020
	Frais de personnel	1'997'420	2'034'742
	Charges de biens	327'733	308'734
	Organe de surveillance	26'174	27'360
	Expert en assurances	14'733	35'067
	Controlling de placements / Frais de révision	26'925	26'925
	Frais de clarification des cas de prestations	13'374	11'602
	Autres charges administratives	522'140	301'309
	Charges administratives des placements	-500'000	-500'000
	Total charges administratives	2'428'499	2'245'739

7.8 Participation aux excédents provenant de contrats d'assurance

Lors de sa séance du 18 novembre 2021, le Conseil de fondation a décidé que la participation aux excédents provenant du contrat collectif d'assurance de la Mobilière sera utilisée pour la compensation des primes courantes.

8. Exigences de l'autorité de surveillance

Il n'y a pas d'exigence de l'autorité de surveillance inachevée à ce jour.



«La précipitation est le plus grand ennemi de la qualité.»
Henry Ford

PRENDRE SOIN

9. Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / Explication des mesures nécessaires (article 44 OPP2)

La fondation ne présente pas de découvert à la date de clôture du bilan. Le taux de couverture se monte à 116,8 pourcent au 31 décembre 2021.

9.2 Liquidations partielles

Aucun événement de liquidation partielle, qui aurait mené à une liquidation partielle, n'a été constaté au cours de l'exercice annuel.

9.3 Mise en gage d'actifs

Comme lors de l'année précédente, au cours de l'exercice annuel également, un dépôt a été mis en gage auprès du CREDIT SUISSE SA, Zurich, jusqu'à la valeur de 21,2 millions de francs suisses, afin de garantir la couverture de la marge dans le commerce de dérivés.

9.4 Crédit Lombard

Il existe un crédit-cadre pour Lombard auprès du Credit Suisse SA, à hauteur de 50 millions de francs suisses, selon contrat du 29 octobre 2020. Le crédit-cadre n'a pas été utilisé au cours des exercices annuels 2021 et 2020.

9.5 Procédures juridiques en cours

Aucune procédure juridique n'est en suspens à fin 2021.

9.6 Transactions spéciales et transactions de fortune

Aucune transaction spéciale n'est à noter et aucune transaction de fortune n'a été effectuée lors de l'exercice.

10. Evénements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement n'a eu lieu après la date de clôture du bilan.



VOLONTÉ

«Ce n'est pas de la puissance physique que provient la force, mais d'une volonté inflexible.»

Mahatma Gandhi

Appendice 1 / Employeurs affiliés

Liste des hôpitaux, cabinets médicaux et institutions affiliés à la fondation de prévoyance asmac

	Entreprise	Effectif 31.12.2021			Effectif 31.12.2020			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Argovie								
aarReha Schinznach, Schinznach-Bad	281	3	10	13	4	8	12	1
Asana Spital Leuggern AG, Leuggern	289	13	8	21	13	9	22	-1
Asana Spital Menziken AG, Menziken	291	9	8	17	10	8	18	-1
Barmelweid Gruppe AG, Barmelweid	283	13	15	28	12	14	26	2
flexMedics AG, Aarau	1138	1	-	1	-	-	-	1
Gesundheitszentrum Fricktal, Rheinfelden	284	29	50	79	32	49	81	-2
Hirslanden Klinik Aarau, Aarau	986	13	8	21	13	5	18	3
Kantonsspital Aarau AG, Aarau	276	226	338	564	203	335	538	26
Kantonsspital Baden AG, Baden	277	133	225	358	150	202	352	6
Klinik Schützen, Rheinfelden	628	15	63	78	17	60	77	1
KSA Praxiszentrum AG, Aarau	1126	4	4	8	3	4	7	1
Praxis Dr. K. Hlobil, Zofingen	972	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. M. Simonett, Frick	757	1	-	1	1	-	1	-
Psych. Dienste Aargau AG, Windisch	278	51	67	118	55	61	116	2
Reha Rheinfelden. Rheinfelden	286	10	1	11	6	6	12	-1
rentAnesth AG, Aarau	1137	1	1	2	-	-	-	2
Spital Muri, Muri	279	35	47	82	40	44	84	-2
spitalzofingen ag, Zofingen	280	20	33	53	19	32	51	2
Stiftung Blutspende SRK Aargau-Solothurn, Aarau	1124	1	1	2	1	1	2	-
SUVA Rehabilitationsklinik, Bellikon	294	5	5	10	8	7	15	-5
Zahnärzte Safenwil GmbH, Safenwil	920	1	-	1	1	-	1	-
Zurzach Care AG, Bad Zurzach (ex RehaClinic AG)	288	6	8	14	9	7	16	-2
Appenzell Rhodes-Extérieures								
Hirslanden Klinik Am Rosenberg AG, Heiden	416	8	2	10	5	1	6	4
PATHOdiagnostics AG, Speicher	1150	-	1	1	-	-	-	1
Spitalverbund Appenzell Ausserrhoden, Spital Herisau, Herisau	271	22	23	45	23	38	61	-16

	Entreprise	Effectif 31.12.2021			Effectif 31.12.2020			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Bâle-Campagne								
Hirslanden, Klinik Birshof, Münchenstein	899	8	2	10	7	1	8	2
Hospiz im Park, Arlesheim	1029	1	3	4	1	5	6	-2
Praxis Dr. H. Vogt, Liestal	888	-	-	-	2	2	4	-4
Praxisklinik Rennbahn AG, Muttenz	265	4	1	5	6	-	6	-1
Publziel GmbH, Münchenstein	1157	-	1	1	-	1	1	-
Vista Diagnostics AG, Binningen	901	6	8	14	7	6	13	1
Vista-Klinik, Binningen	456	2	2	4	3	1	4	-

Bâle-Ville

Adullam-Spital, Basel	834	6	20	26	7	17	24	2
Bethesda-Spital Basel AG, Basel	255	28	29	57	22	32	54	3
BetterDoc GmbH Köln, Zweigniederlassung Basel	1159	-	6	6	-	-	-	6
Clarunis, Basel	1130	17	20	37	20	18	38	-1
Crossklinik AG, Basel	783	8	-	8	7	-	7	1
Endonet AG, Basel	1112	-	1	1	-	2	2	-1
Felix Platter-Spital, Basel	246	29	36	65	28	31	59	6
Gesundheitsdepartement Kanton Basel-Stadt, Basel	243	-	-	-	1	2	3	-3
MEDGATE AG, Basel	722	63	168	231	72	185	257	-26
Medgate Mini Clinic AG, Basel	1120	1	3	4	1	4	5	-1
REHAB Basel AG, Basel	510	12	17	29	11	18	29	-
Schweizerische Gesellschaft für Pneumologie, Basel	1106	-	1	1	-	1	1	-
St. Claraspital AG, Basel	248	16	22	38	13	26	39	-1
Therapiezentrum Basel GmbH, Basel (Zentrum f. Suchtmedizin)	260	1	5	6	1	5	6	-
Universitäre Psychiatrische Kliniken UPK, Basel	244	34	49	83	40	62	102	-19
Universitäts-Kinderspital beider Basel UKBB, Basel	602	38	89	127	33	85	118	9
Universitätsspital Basel, Basel	241	636	753	1'389	623	748	1'371	18
Verein FoyersBasel, Basel (ex Verein pädagogisch-therapeutischer Institutionen für weibliche Jugendliche Basel)	835	-	1	1	-	1	1	-

Berne	Entreprise	Effectif 31.12.2021			Effectif 31.12.2020			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
ANEVA GmbH, Wynau	1096	1	1	2	1	-	1	1
Ärztzentrum Studen AG, Studen BE	1119	3	-	3	3	1	4	-1
Ärztzentrum Südbahnhof AG, Bern	1141	2	1	3	2	1	3	-
Berner REHA Zentrum Heiligenschwendi, Heiligenschwendi	659	7	16	23	7	15	22	1
City Notfall AG, Thun	908	18	20	38	17	22	39	-1
Hirslanden, Bern-Freiburg	858	37	29	66	41	27	68	-2
Hirslanden Klinik Linde, Biel/Bienne	209	8	3	11	8	2	10	1
Hôpital de Moutier SA, Moutier	1128	7	7	14	10	6	16	-2
Hôpital du Jura bernois SA, Moutier	172	23	27	50	24	27	51	-1
Insel Gruppe AG, Division Landspitäler (Standorte Aarberg, Belp, Münsingen, Riggisberg), Bern	176	31	41	72	33	35	68	4
Insel Gruppe AG, Division Stadtspital (Standort Tiefenau Bern), Bern	175	49	57	106	44	52	96	10
Insel Gruppe AG, Division Universitätsspital (Standort Insel), Bern	188	667	780	1'447	685	772	1'457	-10
IPP Bern AG, Bern	1074	-	3	3	-	4	4	-1
Kanton Bern, Bern	417	27	36	63	27	38	65	-2
Kinderarztpraxis Dr. Ch. Scherler, Langenthal	795	-	-	-	-	1	1	-1
Klinik Bethesda, Tschugg	204	10	8	18	10	10	20	-2
Klinik Schönberg AG, Gunten am Thunersee	805	5	3	8	5	3	8	-
Klinik SGM, Langenthal	207	1	5	6	2	2	4	2
Klinik Südhang, Kirchlindach	976	5	4	9	4	4	8	1
Lindenhof AG, Praxis um Bern Gurmels AG, Bern	1108	1	3	4	1	3	4	-
Lindenhof AG, Praxis um Bern Laupen AG, Bern	1107	1	3	4	2	3	5	-1
Lindenhof AG, Praxis um Bern Schliern AG, Bern	1109	1	1	2	1	-	1	1
Lindenhofgruppe, Bern	177	23	30	53	23	38	61	-8
Localmed Aare AG, Thun	1023	3	15	18	3	15	18	-
Localmed Biel/Bienne AG, Biel/Bienne	1070	7	3	10	5	3	8	2
Medi24 AG, Bern	716	8	13	21	8	9	17	4
mediservice vsao-asmac, Bern	407	3	7	10	3	7	10	-
mediX bern AG, Bern	946	4	2	6	5	-	5	1
Neurorehabilitation Z.E.N., Biel/Bienne	812	-	1	1	-	1	1	-

	Entreprise	Effectif 31.12.2021			Effectif 31.12.2020			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Berne								
PK Immo AG, Lyss	936	7	9	16	7	8	15	1
Praxis Bubenberg AG, Bern	819	11	10	21	11	9	20	1
Praxis Dr. M. Frei-Erb, Thun	1158	-	1	1	-	-	-	1
Praxis Dr. B. Keller, Bern	851	-	2	2	-	2	2	-
Praxis Dr. C. Wirz, Biel/Bienne	958	-	1	1	-	1	1	-
Privatklinik Meiringen, Meiringen	433	19	17	36	15	14	29	7
Privatklinik Wyss AG, Münchenbuchsee	189	13	19	32	13	16	29	3
psy-bern ag, Bern	1044	4	1	5	3	1	4	1
PZM Psychiatriezentrum Münsingen, Münsingen	1103	30	29	59	27	25	52	7
Radio-Onkologiezentrum Biel, Biel/Bienne	881	1	-	1	1	-	1	-
Regionalspital Emmental AG, Standort Burgdorf, Burgdorf	169	62	75	137	54	71	125	12
Rehaklinik Hasliberg AG, Hasliberg Hohfluh	933	7	-	7	8	1	9	-2
Röntgeninstitut Brunnhof, Bern	775	-	1	1	-	1	1	-
Schweizerische Gesellschaft für Kardiologie, Bern	1054	-	1	1	-	1	1	-
Siloah AG, Gümüli	1132	7	14	21	9	11	20	1
Spital STS AG, Thun	167	129	132	261	119	125	244	17
Spitäler fmi AG, Unterseen	168	57	63	120	58	62	120	-
Spitalzentrum Biel AG, Biel	180	73	117	190	63	125	188	2
SRO Spital Region Oberaargau AG, Langenthal	166	30	51	81	30	52	82	-1
Stiftung WHM, Bern	631	17	39	56	14	34	48	8
Südland Health AG, Bern	1156	-	1	1	-	1	1	-
swissmedic, Bern	203	1	-	1	1	-	1	-
Universitäre Psychiatrische Dienste (UPD) AG, Bern	1104	59	59	118	53	65	118	-
Verband vsao, Bern	406	3	10	13	3	10	13	-
vorsorgestiftung vsao, Bern	408	6	7	13	6	7	13	-
vsao Bern, Bern	1118	1	3	4	1	3	4	-

	Entreprise	Effectif 31.12.2021			Effectif 31.12.2020			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Fribourg								
CORALISA SA, Centre de Santé la Corbière, Estavayer-le-Lac	229	-	-	-	-	2	2	-2
Genève								
Cabinet Dr. Assal, Genève	1085	-	-	-	-	1	1	-1
Glaris								
Kantonsspital Glarus AG, Glarus	221	17	42	59	20	34	54	5
Grisons								
Center da sandà Val Müstair, Sta. Maria Val Müstair	657	1	-	1	1	-	1	-
Flury Stiftung, Schiers	338	9	4	13	7	5	12	1
Kantonsspital Graubünden, Chur	329	189	193	382	183	172	355	27
Kloster Disentis, Disentis/Mustér	1014	1	-	1	1	-	1	-
Praxis am Bahnhof Cazis AG, Cazis	871	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. K. Mannhart, Churwalden	809	-	1	1	-	1	1	-
Regionalspital Surselva AG, Ilanz	328	18	10	28	16	8	24	4
Spital Davos AG, Davos Platz	539	6	12	18	3	12	15	3
Spital Oberengadin, Samedan	330	24	22	46	23	19	42	4
Zürcher RehaZentrum Davos, Davos Clavadel	335	4	5	9	6	3	9	-
Jura								
Hôpital du Jura, Porrentruy	886	21	38	59	23	37	60	-1
Lucerne								
dmmedic GmbH, Luzern	1149	1	-	1	1	-	1	-
Hirslanden Klinik St. Anna in Meggen, Meggen	1100	3	1	4	3	1	4	-
Hirslanden, Klinik St. Anna AG, Luzern	1042	49	40	89	55	38	93	-4
Luzerner Kantonsspital, Luzern	212	279	456	735	277	427	704	31
Luzerner Psychiatrie, St. Urban	215	44	54	98	43	44	87	11
Patienten-Heimversorgung, Luzern	917	-	3	3	-	3	3	-
Schweizer Paraplegiker-Zentrum, Nottwil	217	1	1	2	2	1	3	-1
Unimedica Praxis AG, Ruswil	1123	2	3	5	2	4	6	-1

	Entreprise	Effectif 31.12.2021			Effectif 31.12.2020			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Neuchâtel								
Fondation ADMED, Cernier	455	-	6	6	-	7	7	-1
Réseau Hospitalier Neuchâtelois RHNe, Neuchâtel	960	118	144	262	108	153	261	1
Nidwald								
Kantonsspital Nidwalden, Stans	224	19	36	55	19	29	48	7
Obwald								
Kantonsspital Obwalden, Sarnen	223	12	18	30	18	15	33	-3
Schaffhouse								
Spitäler Schaffhausen, Schaffhausen	268	37	75	112	36	74	110	2
Schwyz								
AMEOS Seeklinikum Brunnen AG, Brunnen	801	4	2	6	6	3	9	-3
AMEOS Spital Einsiedeln AG, Einsiedeln	891	13	9	22	14	10	24	-2
Integrative Medizin Innerschweiz AG, Brunnen	1115	1	1	2	1	1	2	-
Spital Lachen AG, Lachen	219	22	38	60	20	37	57	3
Spital Schwyz, Schwyz	220	19	25	44	15	28	43	1
Soleure								
GSMN Schweiz AG, Solothurn	1144	2	5	7	2	3	5	2
kinderarztpraxis olten ag, Olten	1036	-	1	1	-	1	1	-
RODIAG Diagnostic Centers, Olten	549	14	3	17	12	4	16	1
Solothurner Spitäler AG, Solothurn	903	176	240	416	174	233	407	9

	Entreprise	Effectif 31.12.2021			Effectif 31.12.2020			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Saint-Gall								
Forschungsstelle für Umweltbeobachtung, Rapperswil	503	3	8	11	3	8	11	-
Geriatrische Klinik St. Gallen AG, St. Gallen	319	12	7	19	14	9	23	-4
Hirslanden, Klinik Stephanshorn, St. Gallen	1058	23	24	47	21	18	39	8
Hirslanden OPERA St. Gallen AG, St. Gallen	1163	1	-	1	-	-	-	1
Infomed Verlags-AG, Wil	206	1	1	2	1	-	1	1
Kantonsspital St. Gallen, St. Gallen	302	303	393	696	321	396	717	-21
Kliniken Valens, Valens	312	16	16	32	15	19	34	-2
Ostschweizer Kinderspital St. Gallen, St. Gallen	317	21	70	91	16	70	86	5
Psychiatrie St. Gallen Nord, Wil SG	310	31	33	64	31	39	70	-6
Rosenklinik AG, Rapperswil-Jona	1016	2	2	4	2	1	3	1
Spital Linth, Uznach	304	15	20	35	15	20	35	-
Spitalregion Fürstenland Toggenburg (Spital Wattwil), Wattwil	313	6	2	8	7	12	19	-11
Spitalregion Fürstenland Toggenburg (Spital Wil), Wil SG	316	27	29	56	20	34	54	2
Spitalregion Rheintal Werdenberg Sarganserland, Rebstein	305	68	89	157	64	96	160	-3
St. Gallische Psychiatrie-Dienste Süd, Pfäfers	309	28	35	63	25	38	63	-
Stiftung Kinder- und Jugendpsychiatrische Dienste, St. Gallen	320	2	8	10	3	10	13	-3
SVA St. Gallen, St. Gallen	852	23	17	40	21	14	35	5
Zentrum für Labormedizin, St. Gallen	303	4	2	6	2	2	4	2
Thurgovie								
Clenia Littenheid AG, Littenheid	325	11	14	25	9	14	23	2
Gemeinschaftspraxis für Psychotherapie, Frauenfeld	1114	1	-	1	1	-	1	-
Klinik Schloss Mammern, Mammern	524	4	2	6	3	3	6	-
Praxis Dr. U. Böhm, Frauenfeld	831	-	1	1	-	1	1	-
Praxis Dr. M. Nadig, Amriswil	1019	-	3	3	-	3	3	-
Rehaklinik Zihlschlacht AG, Zihlschlacht	504	11	4	15	13	5	18	-3
Rheumatologisches Versorgungszentrum Weinfelden, Weinfelden	1127	1	1	2	1	1	2	-
Spital Thurgau AG, Frauenfeld	1131	228	252	480	219	243	462	18
Spital Thurgau AG, Praxismgemeinschaft Storchen AG, Münsterlingen	1071	1	1	2	1	1	2	-
VAMED Management + Service Schweiz AG, Zihlschlacht	1077	2	-	2	2	-	2	-

Uri	Entreprise	Effectif 31.12.2021			Effectif 31.12.2020			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Kantonsspital Uri, Altdorf	218	11	20	31	14	21	35	-4
Vaud								
ASMAV, Lausanne	1086	-	1	1	-	1	1	-
Centre Hospitalier Universitaire Vaudois, Lausanne	354	595	895	1'490	577	883	1'460	30
Ensemble Hospitalier de la Côte, Morges	360	50	97	147	51	91	142	5
Etablissements Hospitaliers du Nord Vaudois, Yverdon-les-Bains	364	48	82	130	52	76	128	2
Fondation de Nant, Corsier-sur-Vevey	363	21	37	58	24	38	62	-4
Groupement Hospitalier de l'Ouest Lémanique SA GHOL, Nyon	373	35	50	85	35	48	83	2
Hirslanden, Clinique Bois-Cerf SA, Lausanne	990	8	1	9	8	1	9	-
Hirslanden, Clinique Cecil, Lausanne	987	4	1	5	6	1	7	-2
Hôpital de Lavaux, Cully	462	3	5	8	3	4	7	1
Hôpital Intercantonal de la Broye, Payerne	361	25	43	68	22	46	68	-
Hôpital Ophtalmique Jules Gonin, Lausanne	359	10	23	33	7	22	29	4
Hôpital Riviera-Chablais, Vaud-Valais, Vevey	358	75	123	198	81	123	204	-6
Institution de Lavigny, Lavigny	362	2	1	3	2	-	2	1
Pôle Santé du Pays-d'Enhaut, Château-d'Oex	365	2	3	5	2	2	4	1
Pôle Santé Vallée de Joux	1145	2	3	5	2	3	5	-
Unisanté-Policlinique Médicale Universitaire, Lausanne	355	35	93	128	42	78	120	8
Valais								
Air-Glacières SA, Sion	943	-	-	-	1	-	1	-1
Berner Klinik Montana, Crans-Montana	383	4	2	6	7	1	8	-2
Leukerbad Clinic AG, Leukerbad	382	-	4	4	1	2	3	1
Luzerner Höhenklinik, Crans-Montana	381	4	2	6	4	2	6	-
Policlinique de Verbier SA, Verbier	644	1	1	2	1	1	2	-
SUVA Clinique romande de réadaptation, Sion	673	5	8	13	6	8	14	-1

Zoug	Entreprise	Effectif 31.12.2021			Effectif 31.12.2020			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Hirslanden AndreasKlinik, Cham	989	5	5	10	6	4	10	-
Triaplus AG, Oberwil b. Zug (ex KJP SZ)	767	-	1	1	-	1	1	-

Zürich

Airport Medical Center, Zürich-Flughafen	523	5	3	8	5	3	8	-
Arbeitsgruppe für Unfallmechanik AG, Zürich	911	6	1	7	5	1	6	1
Arud Zentren für Suchtmedizin, Zürich	165	19	18	37	22	14	36	1
Ärztehaus Stadtrain, Winterthur	1041	1	-	1	1	-	1	-
Ärztehuus Buchsi, Winterthur	1046	-	1	1	-	1	1	-
Ärztetenz Nordwest AG, Zürich	1080	1	-	1	1	-	1	-
Arztpraxen Net AG, Zürich	1083	2	1	3	3	-	3	-
Clenia Gruppenpraxen AG, Winterthur	1072	8	7	15	8	9	17	-2
Clenia Schlössli AG, Oetwil am See	140	24	43	67	25	42	67	-
daosoma ag, Zürich	1060	1	-	1	-	-	-	1
diepraxen Altstetten AG, Zürich	1098	6	12	18	5	11	16	2
diepraxen Dübendorf AG, Zürich	1066	-	3	3	-	3	3	-
diepraxen Friesenberg AG, Zürich	1117	4	7	11	3	7	10	1
diepraxen Kloten AG, Zürich	1139	2	2	4	2	1	3	1
diepraxen Schwamendingen AG, Zürich	1116	2	6	8	1	6	7	1
diepraxen Stauffacher AG, Zürich	1065	8	5	13	7	5	12	1
diepraxen Uitikon AG, Zürich	1133	2	1	3	1	2	3	-
diepraxen Zollikerberg AG, Zürich	1121	2	3	5	-	2	2	3
Epha.ch, Zürich	1075	1	1	2	1	1	2	-
Forel Klinik AG, Ellikon an der Thur	155	5	8	13	7	5	12	1
GSMN Schweiz AG, Oerlikon	1092	4	35	39	2	37	39	-
GZO AG Spital Wetzikon, Wetzikon	125	21	47	68	29	46	75	-7
Hirslanden, Klinik Hirslanden AG, Zürich	436	48	70	118	44	67	111	7
Hirslanden, Klinik im Park, Zürich	985	20	11	31	18	11	29	2
ipw Integrierte Psychiatrie Winterthur, Winterthur	731	25	50	75	33	42	75	-
Kantonsspital Winterthur, Winterthur	84	165	252	417	157	250	407	10

Zurich	Entreprise	Effectif 31.12.2021			Effectif 31.12.2020			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
KLENICO AG, Zürich	1087	2	4	6	7	2	9	-3
Klinik Lengg AG, Zürich	123	13	11	24	10	11	21	3
Klinik Susenberg, Zürich	569	3	3	6	1	5	6	-
Krebsliga des Kantons Zürich, Zürich	1060	2	4	6	3	4	7	-1
Lungenzentrum Hirslanden, Zürich	890	1	-	1	1	-	1	-
Medbase AG, Zürich	1143	3	5	8	6	11	17	-9
MediX Gruppenpraxis AG, Zürich	872	11	18	29	9	20	29	-
MediX zürich AG, Zürich	811	2	1	3	2	-	2	1
Molecular Partners AG, Schlieren	867	56	113	169	55	99	154	15
NICER, Zürich	999	4	3	7	3	3	6	1
Paracelsus-Spital Richterswil AG, Richterswil	141	-	-	-	9	9	18	-18
Pathologie Institut Enge AG (PIE), Zürich	1068	-	8	8	-	8	8	-
Pflegezentren der Stadt Zürich, Zürich	1040	4	5	9	3	6	9	-
Praxis am Klusplatz AG, Dr. Cotar, Zürich	939	2	3	5	1	2	3	2
Praxis Dr. M. Amstein, Zürich	1013	1	-	1	1	-	1	-
Praxis Dr. M. Szente Varga, Wald ZH	1122	-	1	1	-	1	1	-
Praxiszentrum Möwe, Wetzikon	1147	-	-	-	-	1	1	-1
Psychiatrische Universitätsklinik, Zürich	86	107	116	223	105	116	221	2
Radiotherapie Hirslanden AG, Zürich	1088	8	1	9	7	1	8	1
REGA Schweizerische Rettungsflugwacht, Zürich-Flughafen	156	12	13	25	10	10	20	5
Rigidocs AG, Zürich	1136	-	-	-	1	-	1	-1
Sanatorium Kilchberg AG, Kilchberg	139	24	38	62	29	31	60	2
Schulthess Klinik, Zürich	124	53	38	91	46	40	86	5
See-Spital, Horgen und Kilchberg, Horgen	112	13	30	43	19	22	41	2
Seismo Verlag AG, Zürich	427	-	5	5	-	5	5	-
Spital Affoltern, Affoltern am Albis	119	13	20	33	10	19	29	4
Spital Bülach AG, Bülach	111	35	77	112	37	72	109	3
Spital Limmattal, Schlieren	153	51	84	135	54	81	135	-
Spital Männedorf AG, Männedorf	122	27	46	73	28	43	71	2
Spital Uster, Uster	116	43	77	120	39	80	119	1
Spital Zollikerberg, Zollikerberg	114	18	45	63	16	45	61	2
Städtische Gesundheitsdienste, Zürich	1039	11	6	17	9	5	14	3

	Entreprise	Effectif 31.12.2021			Effectif 31.12.2020			Modification
		Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
Zurich								
Stadspital Triemli, Zürich	146	87	141	228	92	138	230	-2
Stadspital Waid, Zürich	145	28	56	84	28	46	74	10
Tox Info Suisse, Zürich	500	2	36	38	2	35	37	1
Universität Zürich, Zürich	927	2'230	2'718	4'948	2'285	2'722	5'007	-59
Universitätsklinik Balgrist, Zürich	121	64	65	129	68	55	123	6
UniversitätsSpital Zürich, Zürich	85	648	718	1'366	657	724	1'381	-15
Verein für medizinische Qualitätskontrolle, Zürich	729	1	7	8	1	6	7	1
Veterinary Anaesthesia Service, Winterthur	949	1	-	1	1	1	2	-1
vsao Sektion Zürich, Zürich	877	-	2	2	-	1	1	1
Zentralpraxis Wallisellen AG, Wallisellen	887	-	1	1	-	1	1	-
ZIO AG, Zürich	1161	1	-	1	-	-	-	1
Zürcher RehaZentrum Wald, Wald ZH	127	6	9	15	10	7	17	-2
Zurzach Care Zürich AG, Zürich	1076	1	-	1	1	4	5	-4
Assurance risque								
Assurance risque lors d'interruption de travail (catégorie A)	9040	45	108	153	29	88	117	36
Assurance risque lors d'interruption de travail (catégorie B)	9050	-	7	7	3	11	14	-7
Total		9'930	13'191	23'121	9'953	12'973	22'926	195

Appendice 2 / Attestation de l'expert

DEPREZ

Experten für berufliche Vorsorge / Aktuare
Experts en matière de prévoyance professionnelle / Actuaire-conseils

Deprez Experten AG Neustadtgasse 7 8001 Zürich Telefon: 044 262 10 52 Homepage: www.deprez.ch

Fondation de prévoyance ASMAC Confirmation de l'Expert en prévoyance professionnelle

Pour le calcul du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes, nous a été mis à disposition l'effectif des bénéficiaires de rentes au 1.1.2021 ainsi que les règlements de la Fondation de prévoyance ASMAC, en particulier le règlement de fondation et le règlement des provisions. Les valeurs effectives ont été calculées, comme l'année précédente, en application des bases actuarielles LPP 2015, tables générationnelles, avec un taux d'intérêt technique de 2.0%. Une provision pour la réduction du taux d'intérêt technique à 1.5 pourcent (à hauteur de 5 pourcent des valeurs effectives des rentes) est constituée en complément. Le calcul du capital de prévoyance des assurés actifs a été effectué par la Fondation de prévoyance elle-même.


Indicatifs de la situation financière au 31 décembre 2020

Fortune de prévoyance	CHF	3'120'286'664
Capital de prévoyance assurés actifs	CHF	2'174'390'363
Capital de prévoyance bénéficiaires de rentes	CHF	467'022'161
Provisions techniques	CHF	89'030'000
Capital de prévoyance au total	CHF	2'730'442'524
Taux de couverture selon art. 44 OPP2		114.3%

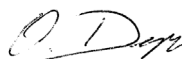
Confirmations

- En tant qu'Experts en prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52d et 52e LPP ainsi que l'art. 40 OPP2 ss., agréés par la Commission de haute surveillance de la prévoyance professionnelle (CHS PP), nous confirmons que nous répondons aux exigences en matière d'indépendance stipulées dans l'art. 40 OPP2 et selon la directive de CHS PP « Indépendance des experts en prévoyance professionnelle ».
- Nous confirmons que la Fondation de prévoyance ASMAC, dans le sens de l'art. 52e al. 1 let. a LPP, offre la garantie qu'elle est en mesure de remplir ses engagements.

Deprez Experts SA



Christoph Furrer
Expert exécutant en prévoyance professionnelle



Dr Philippe Deprez
Expert agréé en prévoyance professionnelle

Zurich, 15 avril 2021

Appendice 3 / Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

Au Conseil de fondation de la
fondation de prévoyance asmac, Berne

Berne, le 10 mai 2022

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la fondation de prévoyance asmac, comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le Conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous

estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.

Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le Conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en œuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié :

- ▶ si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution;
- ▶ si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales;
- ▶ si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté et la divulgation des conflits d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême;
- ▶ si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires;
- ▶ si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance;
- ▶ si les actes juridiques passés avec des personnes proches qui nous ont été annoncés garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Sandra Leumann
Experte-réviseur agréée

Annexe

- ▶ Comptes annuels comprenant le bilan, le compte d'exploitation et l'annexe



TRAFIC

«De trop se hâter on se rend maladroit.»
Wilhelm Busch